

Table with subscription rates for various regions: Abonnements, Nbre et Limite, Autres départ., Union postale.

Rédaction, Administration, Publicité : 3, rue du Chemin-de-Fer, NEVERS ... RÉGIONAL QUOTIDIEN ... Compte chèques postaux : Paris 272-43. ... Registre du Commerce n° 57

Une visite aux glorieux champs de bataille de Verdun

Nos camarades tombés pour la France nous ont légué l'héroïque devise : « ON NE PASSE PAS »

Je viens de visiter l'ancienne zone de guerre de Champagne, d'Argonne, de Verdun et de la Woëvre.

Je me suis particulièrement attardé sur les champs de bataille de Verdun : Vaux, Douaumont, plus loin aux Eparges.

Cette région, sans contredit, de tous les fronts de la Grande Guerre fut la plus sanglante.

Sur ce front, relativement restreint, quatre cent mille français sont morts ! La bataille fut si infernale que trois cent mille enfants de France restèrent anonymes : leur chair et leurs os épars sont mélangés avec la terre qu'ils ont si vaillamment défendue !

Que de pensées viennent assaillir le pèlerin qui parcourt ces lieux à jamais sacrés ! Là, plus que partout ailleurs, nos morts parlent au visiteur qui vient troubler leur repos.

En cette fin d'année, je tiens, en quelques lignes, à vous parler d'un des murmures de ces champs sur lesquels règne toujours une immense désolation.

Il m'a semblé, dans une longue méditation, entendre, entre mille appels, un puissant appel à la jeunesse française.

Où, nos morts vous demandent, jeunes hommes qui, en 1916 étiez encore des enfants, d'entendre leur voix ; ils vous disent :

« C'est pour toi, jeunesse de France, que nous sommes tombés ; il faut que tu saches que la grande raison qui nous fit accepter notre cruel destin, c'est l'espérance que nous avons placée en toi, car, jeunes hommes, vous êtes l'avenir ».

Jeunes gens, aux jours sombres que nous traversons de nouveau, dans une minute de recueillement, près du monument aux morts de votre ville ou de votre village, faites le serment de toujours servir la grande cause de la Patrie.

C'est à cette grande œuvre que nous vous convions, des sacrifices vous seront sans doute demandés ; comme ceux de Verdun, votre devoir sera de les accepter.

Moi qui souvent parle à la jeunesse, je connais ses pensées et son espoir. Les jeunes de France comprennent qu'un redressement de la Patrie est nécessaire et ils pensent eux, en être les artisans.

La jeunesse a eu ses époques troublées et instables de rudes mouvements d'impétuosité ; elle est avide de pouvoir et de réalisations, il y a chez elle un orgueil et un courage politique que nos générations n'ont pas connu. La jeunesse plus que tous souffre cruellement de l'abaissement dans lequel la politique et les politiciens ont placé ce pays qui fut si grand, si beau, si envié par toutes les nations.

Georges Valois nous disait récemment : « la jeunesse veut l'action, il faut parfois la freiner, elle sent que le jour est proche et son destin va se jouer, ou soudain, elle va entrer joyeusement dans la vie publique, conduite par l'élite de ses âmes de la guerre ».

Breve, rapide, aimant peu les discours, pleine d'appétit pour l'action, elle attend qu'on l'appelle pour une grande entreprise. Elle attend le chef national et ses équipes de chefs. Elle veut des commandements. Elle attend qu'on lui donne l'ordre de donner l'assaut à un monde pourri, où des embusqués, des profiteurs de guerre, des mercenaires, des embobochés internationaux veulent que la France victorieuse oublie sa victoire et s'abaisse devant ses ennemis.

Jeunesse, quand les « Légions » donneront le signal, il faudra le lever et suivre ; c'est ton avenir qui sera en jeu ; sur toi devra souffler l'air de Verdun et des Eparges ; comme tes attraits qui reposent là-bas, tu crieras à tous ceux qui veulent tuer la France : « On ne passe pas » !

Courage, jeunes gens, unissez-vous chacun autour de votre monument aux morts, et la victoire sera à vous ; vous aurez alors comme vos aînés, bien mérité de la Patrie !

Joseph LAPERTOT

MOUVEMENT DES TROUPES TURQUES

Londres, 30 décembre. — On télégraphie de Bagdad à l'« Exchange Telegraph » : « Une nouvelle division turque est arrivée à Diar-Békir. On signale aussi un mouvement considérable de troupes turques à la frontière de Mossoul ».

Cours des Changes

Table with exchange rates: New-York: le dollar, Londres: la livre, Rome: la lire, Madrid: la peseta, Genève: le franc suisse, Amsterdam: le florin.

LES CRÉDITS DU MAROC DEVANT LA CHAMBRE

Les communistes soutenus par M. Malvy réclament qu'on cède aux exigences d'Abd El Krim

M. Morinaud, député de Constantine, remet le roghui et ses complices au rang qui leur est dû



M. Gordon CANNING l'envoyé d'Abd El Krim qui a fait hier les frais de la séance de la Chambre

Paris, 30 décembre. — La séance est ouverte à 9 h. 45 sous la présidence de M. Bouysson.

MM. Briand, Doumer, Painlevé, Chaumets et Ossola sont au banc du gouvernement.

La Chambre aborde d'abord le budget de l'Algérie, sur simple lecture, puis elle aborde la discussion d'un projet portant ouverture de crédits supplémentaires sur l'exercice 1925.

Je prie la Chambre, dit M. Lamoureux, de renoncer à une discussion générale et de porter ses observations sur les chapitres.

La salle est à peu près déserte. Opposition n'est faite à cette procédure.

On expédie sans aucune observation une quantité de chapitres, et l'on arrive aux dépenses du Maroc et de la Syrie.

M. de Moro-Gianni déclare qu'il votera ce crédit dont il ne conteste pas l'utilité, mais il a à cœur de revenir sur l'incident qu'il a soulevé lors des récentes interpellations sur la Syrie.

« J'ai ce jour-là, dit-il, à propos de la suite de certains documents, mis en cause deux officiers attachés au 2<sup>e</sup> bureau de renseignements. J'avais demandé une enquête à leur sujet, les crois d'autant plus nécessaires qu'un de ces deux officiers, le capitaine Jourdan, est venu depuis me faire une visite des plus courtoises. Il m'a fourni la preuve attachée à l'état-major du général Veyrand, il a appartenu pendant quelques jours au 2<sup>e</sup> bureau avant l'arrivée du général Sarraïl, et il y appartenait depuis longtemps au moment où se sont passés les faits que l'on a évoqués au cours du débat. Je devais à la loyauté de le déclarer avec la même publicité que j'avais donnée à mon soupçon. Je ne puis que me féliciter que la réalité l'ait donné un démenti ».

M. Cachin est en retard

De nombreux orateurs, notamment MM. Cachin, Renaud, Doriot, devraient intervenir sur ces mêmes crédits. Ils sont absents ou renoncement à la parole. La contestation orageuse dont on avait fait tant de bruit ne se produit donc pas. Pour le reste, la discussion se borne à de rares échanges d'observations qui n'ont qu'un intérêt de caractère d'espèce pour la plupart.

Dès lors, le président du Conseil se retire. Des crédits d'une somme globale de 575 millions en chiffres ronds sont accompagnés de quelques dispositions spéciales. Sur l'une d'elles, M. Canavon intervient en vue d'une inscription d'un crédit pour les frais de déplacement pour certains agents des P. T. T.

Le ministre lui donne la promesse qu'il aura satisfaction. C'est la seule intervention. Mais sur l'ensemble, M. Cachin, qui ne fait que d'arriver, demande la parole.

Prévenu, M. Briand revient aussitôt à son banc.

M. Cachin. — On nous demande pour le Maroc la ratification d'une dépense de 400 millions. C'est déjà plusieurs milliards que nous avons dépensés en ce pays, au cours de l'année dernière. On nous demande 400 millions de plus. C'est à peu près la somme d'un crédit pour le Maroc. C'est à peu près la somme d'un crédit pour le Maroc. C'est à peu près la somme d'un crédit pour le Maroc.

On nous a fait des propositions de paix. Il est vrai que c'est d'une manière un peu irrégu- lière. M. Canning est le porteur d'offres de paix. Cela me suffit. On nous dit : nous ne sommes pas seuls, les Espagnols font des difficultés, le roi espagnol ne veut pas que l'Espagne se réunisse à nous. Nous ne sommes pas seuls, les Espagnols font des difficultés, le roi espagnol ne veut pas que l'Espagne se réunisse à nous. Nous ne sommes pas seuls, les Espagnols font des difficultés, le roi espagnol ne veut pas que l'Espagne se réunisse à nous.

M. Cachin termine en insistant auprès du Gouvernement pour qu'il se hâte à faire la paix et qu'il renonce à imposer sa loi à un pays qui n'en veut pas.

M. Briand répond immédiatement :

Je suis heureux de cette intervention qui me permet de fournir à la Chambre des explications sur un sujet qui la préoccupe justement. A aucun moment des opérations militaires, nous n'avons perdu de vue la nécessité de faire la paix. Je répète que, dans cette affaire, la France, attachée, n'a cherché aucune conquête et n'a poursuivi d'autre but que d'assurer la sécurité des territoires qu'elle avait organisés. Elle ne convoitait aucun pouce de territoire. Les conditions de paix, nous les avons établies d'accord avec l'Espagne, et elles ont été portées à la connaissance du chef rifain. On est allé au devant de lui, et c'est peut-être le tout qu'on a eu.

Qu'a-t-il fait ? Il a usé de ruse, usé de faux-fuyants, s'est écrié : Il avait d'ailleurs l'espérance de réussir à se faire nommer sultan. Je m'étonne qu'il trouve tant de sympathie chez certains hommes qui ne sont pas tournés semblé-t-il, vers les investitures de sultan.

Et M. Briand de rappeler comment Abd-El-Krim avait levé ses troupes et comment il s'y prenait pour imposer sa force.

— On a parlé du capitaine Canning, dit-il. Ses préférences, c'est son droit — vont au Rif. Il a dit : c'est avec de tels concours qu'Abd-el-Krim pu un instant se faire illusion. Comment procédez-vous ? Il propose ses troupes dans les tribus où nous ne sommes pas. Il se fait livrer des armes, impose ses volontés et commet toutes les exactions. C'est par des arguments aussi démonstratifs qu'il est parvenu à rattacher les tribus à sa cause. Nous sommes arrivés à nous défendre en gardant toujours l'oreille ouverte aux offres de paix. Mais comment nous ferions-nous illusion sur les véritables sentiments d'Abd-el-Krim ? Comment en a-t-il témoigné ? En envoyant des emissaires en Palestine et en Syrie, partout où il peut contraindre notre action.

Alors, tout d'un coup, le capitaine Canning da nous parler de paix, nous saisissons des ballons de proclamations d'indépendance, des appels au soulèvement. Voici ses sentiments de paix. Nous ne voulons pas être dupes pour que nos soldats soient au mois de mars jetés à nouveau dans le sang.

Et, tourné vers M. Cachin, le président du Conseil, soulignant les actes d'oppression et de tyrannie d'Abd-el-Krim, s'écrie : Voilà le régime en faveur duquel on nous demande de faire la paix.

Il ajoute :

Pour le moment il n'y a pas d'opérations, mais nous négocions avec les tribus. D'ailleurs, pouvez-vous affirmer qu'Abd-el-Krim soit qualifié pour parler au nom de toutes les tribus ? Parle-t-il par exemple au nom des Diebalas ? Non. En cette affaire, nous ne voulons pas voir l'intérêt d'un homme, mais celui des tribus au nom desquelles il prétend parler.

Le capitaine Canning est certes animé d'intentions généreuses, mais avec quel se présente-t-il nous ? Il présente d'abord avec une lettre qui demande nos conditions de paix. Abd-el-Krim les connaît.

Le capitaine Canning, d'autre part, déclare qu'il a pris en note ce qu'il déclare devoir être les conditions personnelles d'Abd-el-Krim. Quelles sont-elles ? Il nous demande la route qui nous coupe de Fez et celle qui nous coupe de l'Algérie.

M. Canning peut avoir des intérêts qui ne sont pas les nôtres. Dans une lettre saisie, nous avons vu un espoir que sa mission pourrait contraindre le gouvernement à se laisser influencer par une campagne de presse. C'est qu'Abd-el-Krim veut garder un poste de commandement de propagande. C'est un homme habile, il sait menacer, mais je ne veux pas être sa dupe. Abd-el-Krim n'est pas vainqueur ; il avait promis d'être à Fez pour la fête de l'Armement le 13 février. Or, les tribus ne gardent pas longtemps leur confiance, surtout quand on leur a fait violence. Elles commencent à penser qu'Allah n'est pas dans les harkas d'Abd-el-Krim. Elles se disent qu'il a trahi le drapeau de la liberté et le sentiment que nous avions eus la paix avec les tribus.

Le capitaine Canning n'est pas pour nous le seul élément de conversation. Ces conversations nous les poursuivons. Nous à garder un poste de terrain. Monsieur Cachin, rassurez-vous. La richesse du Rif, c'est le Rifain. La France en a tiré le meilleur parti ; ils venaient par milliers en Algérie avant ces événements. Le jour où nous sommes allés à Alger, nous sommes allés dire à ce n'est pas avec un potentiel quelconque, mais avec les tribus. Que Monsieur Cachin sache que les négociations se poursuivent et qu'elles seront étendues. Si j'avais reconnu en M. Canning un plein dévouement, je sois sûr que j'aurais reçu d'accord avec l'Espagne.

M. Renaud. — On nous annonce que le Quai d'Orsay va lui répondre. Peut-on savoir le contenu de sa lettre ?

M. Briand. — Je viens de vous en donner la substance. D'ailleurs, en même temps qu'il me pressait, le capitaine Canning a eu la précaution d'en adresser d'autres personnes. L'« Humanité » la publie avec force détails et commentaires. Elle est dans tous les journaux. J'aurais bien reçu le capitaine Canning si j'avais été pressenti de la conversation qui a abouti à quelque chose. Or, je n'en ai pas le sentiment. Je pense que nous aurons plus sagement avec les négociations directes que nous avons engagées avec les tribus.

Ce que vous avez le droit de demander du gouvernement, conclut M. Briand, c'est de ne pas perdre de vue l'idée de la paix. Or, le gouvernement vous en donne l'assurance.

Je me refuse à des négociations qui, en trompant l'opinion publique, donneraient une note de paix qui n'est que la paix avec Abd-el-Krim et ne ferait que nous éloigner de la paix.

Le président du Conseil remporte un très grand succès sur la majorité des bancs. Le débat qui semblait épuisé, se trouve ainsi engagé, mais comme il est déjà midi 15, la suite est renvoyée à 15 heures.

LA SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

A 15 heures, M. Herriot ouvre la séance. MM. Briand, Doumer, Painlevé sont au banc des ministres.

Dans la suite du débat amorcé ce matin, sur le Maroc, par M. Cachin, la parole est à M. Thomson.

Comme le président du Conseil l'a déjà fait dans sa réponse, il vient montrer à la Chambre le danger qu'il y aurait à nous engager dans la voie où voudrait nous faire entrer le député communiste.

Sa thèse est celle-ci : nous avons pris engagement auprès du sultan de faire respecter son autorité dans tout l'empire chérifien. Par conséquent, s'il se lève contre lui un révolté, notre devoir est de le combattre jusqu'à sa soumission. Or, Abd-el-Krim est un révolté, sans doute, voulons-nous la paix avec lui. Mais nous ne devons pas oublier que c'est lui qui nous a attaqués et que nous n'avons fait que nous défendre.

On a tenté de ses procédés tyranniques à l'égard des tribus : pillages, massacres. Or, ces tribus nous nous sommes engagés à les défendre. Nous ne pouvons manquer à notre parole. C'est là une seconde raison qui nous oblige à traiter Abd-el-Krim en ennemi.

D'ailleurs, M. Thomson se refuse à ajouter foi aux propositions de paix du chef rifain. Il ne leur reconnaît rien de sérieux. Abd-el-Krim ne veut pas la paix. Ses proclamations en témoignent. L'une d'elles dit que c'est l'heure pour les peuples musulmans de se soulever contre le joug européen. Les communistes d'applaudir, dit la Chambre de s'indigner.

Il applaudit la guerre sainte contre nous, s'écrie M. Morinaud.

Autre voix. — C'est de la trahison ! M. Cachin. — Laissez-les tranquilles chez eux.



MM. BRIAND et DOUMER après la séance du Conseil des ministres entourés par les journalistes

M. Morinaud. — Ce sont eux qui sont venus chez nous (exclamations ironiques sur les bancs communistes)

Comment, poursuit M. Thomson, nous proposer de faire la paix avec l'homme qui signe de telles proclamations ? Ce serait vouloir recommencer les fautes commises autrefois par nous en Algérie, quand nous avons signé avec Abd-el-Kader le traité de Kasnia. Ce serait abandonner nos alliés indigènes comme ce nous le reprocha alors.

En effet, nous sommes beaucoup plus de peine pour rétablir notre autorité après le traité de Kasnia qu'avant. Il en serait ainsi au lendemain d'un traité avec Abd-el-Krim. Capituler devant lui, ce serait renoncer à l'œuvre bienfaisante que nous avons accomplie au Maroc et sur laquelle tout a été dit. De cette œuvre l'indigène nous est reconnaissant.

M. Thomson, en concluant, espère que nous ne commettrons pas la faute de la compromettre, car elle est l'honneur du nom français.

Puis la parole est à M. Renaud.

Mes amis et moi, dit-il, nous ne sommes ni pour la fraternisation coupable, ni pour l'évacuation rapide. Nous sommes pour la paix.

Et M. Renaud de tirer argument d'un certain marche passé par l'Intendance, fort onéreux pour l'Etat.

M. Painlevé. — Ce marché est révoqué. M. Renaud. — Il y en a d'autres, et de tels marchés sont des scandales. Il nous est impossible de les avaliser en accordant de nouveaux crédits.

Nous sommes encore plus loin de la paix que nous n'en étions à cette époque. Songez-t-on alors à traiter la guerre en longueur ? Quelles sont donc vos conditions de paix. Songez-vous les mêmes que celles de juillet ? Oui, il en est, la politique suivie jusqu'ici par le gouvernement au Maroc ne nous semble pas suffisamment nette ni orientée vers la paix, et c'est pourquoi notre parti ne saurait accorder les crédits qu'on nous demande aujourd'hui.

Lire la suite en page 2]

Les condamnations prononcées contre Cachin, Doriot, Midol et Suzanne Giraud sont maintenues

Paris, 30 décembre. — La 11<sup>e</sup> chambre correctionnelle, présidée par M. Hibon, a confirmé par défaut les condamnations prononcées une première fois par défaut,



Suzanne GIRAUD dite la « Vierge de Moscou » condamnée pour provocation de militaires à la désobéissance

le 12 octobre dernier, contre les membres du Comité d'action qui avaient signé divers articles de l'« Humanité » et des articles incitant les soldats français à fraterniser avec les Rifains.

Les condamnations, toutes exactement maintenues, sont les suivantes : MM. Cachin, Doriot, députés de la Seine; Midol et Monmousseau, 13 mois de prison et 3.000 francs d'amende; Suzanne Giraud et Chassignas, 10 mois de prison et 2.000 francs d'amende; Bellanger et Thorez, 8 mois de prison et 2.000 francs d'amende; Bonnefont, Raynaud, Berror et Vital, 8 mois de prison et 2.000 fr. d'amende.

La prévention relevée était celle de provocation de militaires à la désobéissance, dans un but de propagande anarchiste.

LE VOL DES BONS DE LA TRÉSORERIE DE NEVERS

Serge Perriaux, André Leclerc et son oncle Alphonse sont mis en accusation

Paris, 30 décembre. — Serge Perriaux, André Leclerc et son oncle Alphonse Leclerc, qui établissent pour un million de francs de la Défense de la Trésorerie de Nevers où André Leclerc était employé, bons qu'il s'était procurés en blanc le 11 septembre dernier et avait rempli grâce à un faux cachet de la perception de Nevers, puis en réalisant pour 280.000 francs dans divers bureaux de poste, sont renvoyés devant la chambre des mises en accusation. Les deux premiers ont fait des aveux. Alphonse Leclerc affirme avoir été de bonne foi.

Les inculpés seront défendus aux assises par Mme Lucile Pinayre et M. Monerville.

L'OBLIGATAIRE EST DÉBOUÏ

Paris, 30 décembre. — La 1<sup>re</sup> chambre du tribunal vient de rendre son jugement dans le procès intenté par les obligataires 4 et 5 % du crédit foncier franco-canadien qui réclamaient le paiement des obligations amorties et celui des coupons en francs suisses et en piastres au Canada.

Conformément aux conclusions du substitut Frenicourt, les porteurs d'obligations sont déboutés de leur demande.

Le tribunal a estimé qu'en vertu des conventions portées au titre, il était impossible de considérer que les obligataires aient pu compter être payés autrement qu'en francs français ou au change du franc français.

En ce qui concerne l'argument tiré de la publication au Journal Officiel au moment de l'émission, le tribunal décide qu'on n'en peut tirer que de simples déductions, lesquelles ne présentent pas une rigueur suffisante pour annuler ou modifier les clauses du titre lui-même.



La Marne et la Seine ont débordé. Voici l'île de Beauté et l'île du Loup à Nogent-la-Perrucx complètement sous l'eau

LE MAUVAIS TEMPS

Varsovie, 30 décembre. — La fonte des neiges des Carpates a grossi les eaux de la Vistule et de ses affluents. Les faubourgs de Cracovie sont déjà inondés et les autorités de Varsovie prennent des mesures pour le cas où la Vistule viendrait à déborder dans cette ville.

A Belgrade, la température qui était glaciale il y a huit jours, est maintenant estivale. Cela n'empêche pas que beaucoup de villages sont sous les eaux.

A Liège et à Mons

La situation est de plus en plus angoissante, aussi dans la région de Liège et les habitants des faubourgs logés au rez-de-chaussée des immeubles ont dû quitter leur domicile.

Des villages de la région de Mons ont été évacués.

Dinant, la station de distribution d'électricité a été gagnée par les eaux et tout le secteur alimenté par cette station se trouve privé d'électricité, d'où chômage dans les usines.

Les inondations en Saône-et-Loire

Chalon-sur-Saône, 30 décembre. — Bien que la pluie ait cessé de tomber depuis ce matin, le niveau de la Saône, qui est de 5 m. 50, croît toujours et les prévisions officielles estiment que le maximum sera enregistré dans la nuit du 31 décembre, à la cote 5 m. 90.

Ponteny, la rivière Arroux a gagné le bourg inondant les abords des écoles, de l'église, de la cure et du château de M. Guy de Valence. On signale en outre plusieurs routes coupées à Ouroux, Pailleux, Marjay, Gigny, Charrette et Fréterans.

Les riverains prennent des précautions, car les rivières roulent des eaux impétueuses chargées de détritus. Une alerte a été produite à Trouhans, village menacé d'une complète inondation. Les hommes, les femmes et même les enfants, réunis au son du tocsin, ont travaillé à renforcer la digue avec divers matériaux : pierres, fagots, etc. Néanmoins, les quartiers bas du pays ont été inondés. A Selency, la Venelle tient toute la vallée ; les rues, les caves sont submergées.

A Villaine, la Laigne inonde la vallée, la nappe d'eau a 500 mètres de large. La route de Venaray, aux Laumes, est coupée par l'eau. Des radeaux assurent le transport des voyageurs. Les immenses plaines de la Diane et de la Bouzais sont sous l'eau.

Renversé par une auto

Corbigny, 30 décembre. — Ce soir, vers 17 h. 30, M. Bernard, facteur à Corbigny, descendait la ville à pied. Il marchait au milieu de la rue lorsqu'il fut renversé par une automobile suivant la même direction.

M. Bernard fut relevé et conduit chez le médecin, qui constata une entorse avec fracture de la jambe. Il porte en outre diverses contusions.

La noyade d'Herdelot devant le tribunal

« Le Père La Porte ne saurait être tenu pour responsable des caprices d'une lame de fond »

En conséquence il est acquitté

Boulogne, 30 décembre. — Le tribunal correctionnel a prononcé ce matin son jugement dans l'affaire de la terrible noyade d'Herdelot, survenue le 7 août dernier et dont 13 enfants furent victimes.

Le tribunal a adopté la thèse selon laquelle la catastrophe aurait été provoquée par une vague anormale constatée à la même heure sur d'autres plages.

Il a en conséquence acquitté le Père de La Porte après différents attendus, déclarant que celui-ci n'avait commis aucune imprudence, en faisant baigner ses élèves à l'endroit tragique.

UNE NOUVELLE... SURPRENANTE

Jacques Sadoul est réintégré au barreau de Paris

Paris, 30 décembre. — On déclare au Palais que le Conseil de l'Ordre des avocats à la Cour d'appel aurait voté à une faible majorité la réintégration au barreau de Jacques Sadoul.

On se rappelle que Jacques Sadoul avait été radié en mai 1919 à la suite de sa condamnation par contumace à la peine de mort pour intelligences avec l'ennemi et désertion à l'étranger.

Le Conseil de guerre d'Orléans l'avait acquitté du chef de désertion. La justice civile, saisie du crime d'intelligences avec l'ennemi pour lequel le Conseil de guerre s'était déclaré incompetent, avait clos l'enquête par un non-lieu.

L'arrêt serait rendu public mardi.



Les récoltes manquent dans la région de Liège. Les champs sont complètement secs

L'AMÉRIQUE SÈCHE

Une importante descente de police

Washington, 30 décembre. — La célébration des fêtes de Noël ne saurait être paisible si elle ne fournissait pas le prétexte à des débâcles exceptionnelles. La plus appréciée de toutes pour les Américains est certainement la boisson. A prix d'or, des grands commerçants de la métropole américaine avaient fait venir du champagne, des liqueurs et autres produits prohibés. Dans une descente de police, des agents du service des fraudes ont saisi pour 500.000 dollars de liquides, et ont fait de nombreuses arrestations.

Dans les environs de New-York, chez un particulier, on a découvert 2.000 caisses de bouteilles contenant du champagne et autres vins fins.

Ces produits avaient tous été achetés et exportés de Belgique.

A l'avenir, le service des douanes surveillera tout particulièrement les navires venant de Belgique.

AUTOUR DE L'ENTREVUE MUSSOLINI-CHAMBERLAIN

Rome, 30 décembre. — Dans les milieux officiels on déclare que M. Mussolini et sir Austen Chamberlain ont en un échange de vues sur les questions les plus importantes du moment et leur conversation d'un caractère très cordial, a servi à bien marquer la possibilité, en même temps que l'utilité, de continuer d'une manière efficace, la collaboration mutuelle pour harmoniser les conflits d'intérêts dans le but de renforcer la paix en Europe.

D'autre part, on mande de Rapallo qu'entre autres conversations entre M. Mussolini et sir Austen Chamberlain, il a été question des officiers britanniques (?) dirigeant la flotte grecque et d'un certain nombre d'autres problèmes dérivant du pacte de Locarno.

Il avait commis 80 cambriolages

Paris, 30 décembre. — Il y a quelques jours, au cours d'une rixe, rue Fribourg, à Gentilly, des agents qui s'étaient interposés avaient été frappés par un individu, lequel put être maîtrisé et arrêté.

Cet individu, nommé Léon Lamotte, 28 ans, charretier, rue des Deux-Scieurs à Villejuif, a été placé à M. Flory, commissaire de police de la localité, être l'auteur de 80 cambriolages commis dans la région.

LES COURS DU FRANC-OR

Table with gold franc rates: 100 francs or : cours du jour, cours trimestriel, 100 frs-papier : cours du jour, cours trimestriel.

Communiqué par le Ligue des Francs-or



« Abd El Krim est l'homme de la finance internationale » déclare M. Briand à la Chambre

(Suite de la page 1) M. Malvy intervient à son tour.

La campagne du Maroc, dit-il, nous ne l'appréhensions pas, mais nous sommes engagés, et quitter le Maroc ce serait le signal du désastre.

M. Painlevé. Abd-el-Krim a connu nos conditions en août. Il a répondu par un appel à la révolte en Algérie.

Puis, venant à la démission du capitaine Gordon Canning, M. Malvy déclare :

Quelle que soit la personnalité de M. Canning, il me semble que si les propositions qu'il nous a faites sont exactes, le gouvernement pourrait s'enquérir si les populations rifaines seraient prêtes à les sanctionner.

M. Painlevé. Abd-el-Krim a connu nos conditions en août. Il a répondu par un appel à la révolte en Algérie.

M. Biré rappelle à l'ordre M. Herriot. La parole est alors à M. Biré.

Il est de tradition ici, répond M. Herriot, de ne pas interrompre un orateur. C'est une question de courtoisie.

Bravo M. Morinaud. A la reprise, c'est M. Morinaud, député de Constantine, qui apporte une réplique à M. Herriot.

C'est un devoir pour moi d'y répondre, dit-il, car le discours de M. Herriot constitue un véritable outrage à l'encontre des citoyens de la France en Algérie comme au Maroc.

M. Steeg est encouragé ces jours-ci par le gouvernement, quelle humiliation y aurait-il à recevoir M. Canning ?

De son banc, M. Briand intervient :

J'ai besoin de savoir, dit-il, ce qu'il y a de derrière M. Canning. J'ai le souci de faire une paix durable, et je ne veux pas exposer nos troupes à un retour offensif.

Elles seraient jolies, reprend-il, les frontières qu'il nous donnerait. Savez-vous ce qu'il y a derrière M. Canning ? Je vais vous le dire :

Il y a des espérances de mines à exploiter dans le Rif, ajoute M. Briand. Ces mines, Abd-el-Krim n'y a aucun droit ; elles sont aux Rifains.

Je parle ainsi dans l'espoir que mes paroles servent d'encouragement à nos troupes et à redouter le moindre conquête de notre part.

Sur ces explications dont l'effet considérable fait justice de l'insistance de MM. Renaud et Ernest Lafont, la discussion est close et à 11 heures 30 minutes, le président de la Chambre a déclaré que la séance était levée.

La séance du Sénat. Paris, 30 décembre. — Sous la présidence de M. de Selves, la séance est ouverte à 15 h. 10.

Après divers projets adoptés sans débat, l'ordre du jour appelle la première délibération sur la suppression des publications légales de mariage et à l'abrogation des articles du Code civil qui les concernent.

Paris, 30 décembre. — Voici le texte officiel de la loi sur les loyers qui a été adoptée hier soir par le Parlement.

Art. 1er. — Les dispositions des lois sur les loyers de 1923, du 2 août 1924 et du 24 avril 1925 auront effet jusqu'au 1er avril 1926.

Art. 2. — Les locataires ou occupants de bonne foi de locaux d'habitation ou de locaux à usage professionnel, industriel ou commercial en possession des lieux loués au 1er janvier 1926, en vertu soit d'un contrat de location, soit d'une prorogation même expirée seront maintenus en possession sans avoir à remplir aucune formalité jusqu'au 1er avril 1926.

Art. 3. — La présente loi est applicable aux départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, dans les conditions du décret du 2 septembre 1925 ainsi qu'à l'Algérie.

LES TROUBLES EN CHINE Où l'on voit ce qu'il y a derrière Gordon-Canning

Londres, 30 décembre. — On mande de Pékin aux journaux que le général Hsu Shi Tchong, un des principaux lieutenants de l'ancien chef chinois Tuan Chi Jui, a été assassiné dans les circonstances suivantes :

M. Briand en donne lecture. Elles seraient jolies, reprend-il, les frontières qu'il nous donnerait. Savez-vous ce qu'il y a derrière M. Canning ? Je vais vous le dire :

LES IDEES DE LEON BLUM Paris, 30 décembre. — Dans une lettre qu'il vient d'adresser à M. Osmoin, secrétaire de la Fédération socialiste de la Seine, pour s'excuser de ne pouvoir assister pour raisons de santé au Congrès de cette Fédération, M. Léon Blum affirme à nouveau qu'il reste opposé à l'idée de participation ministérielle et qu'au surplus les événements qui se sont déroulés depuis quelques mois n'ont pu que le confirmer dans son point de vue.

L'ARMEE TCHECO-SLOVAQUE ET LA MISSION FRANÇAISE A PRAGUE Prague, 30 décembre. — Dans quelques jours, l'importante mission française dirigée par le général Mittelhauser, qui vient d'achever sa tâche consistant dans l'inspection de l'armée tchéco-slovaque et spécialement de ses ordres, sera considérablement réduite et des officiers tchèques remplaceront leurs collègues français dans tous les commandements actuels.

La guerre probable en Orient Londres, 30 décembre. — Dans les meilleurs informés, on déclare qu'au cours de l'entretien qui eut lieu hier à Rapallo entre M. Austin Chamberlain et M. Mussolini, ce dernier aurait donné à entendre à son interlocuteur que l'Italie ne resterait pas impassible dans le cas où les Turcs attaqueraient le territoire de Mossoul.

REVUE DE LA PRESSE

LA PLAIE DONT LA FRANCE SOUFFRE Le Nouveau siècle (Philippe Barrès) :

Vous ne savez peut-être pas que la grande affaire du moment pour toute une partie de la Chambre, c'est la perspective du congrès socialiste du 10 janvier.

UN DILEMME La Liberté (Camille Aymard) :

Le dilemme qui se pose aujourd'hui devant le pays est le suivant :

MIRAGE SOCIALISTE L'Avenir (François Poncet) :

Il y a un gouvernement. Ce gouvernement, selon toute vraisemblance, ira jusqu'au 12 janvier. Mais ira-t-il au-delà ? Rien n'est moins certain.

L'ASSIETTE AU BEURRE Aristide se « cramponne », dites-vous. — Et vous, ministres cartelistes, qu'est-ce qu'ils font ?

LE FACTICE ET LA COMEDIE Le Figaro (Henri Vonnon) :

La crise est évitée. — Elle n'est qu'ajournée, disent les pessimistes. — C'est beaucoup. Les ministères sont morts et les meilleurs remèdes ne font guère autre chose que d'ajourner le dénouement de la vie.

LES COURSES Hier à Enghien Prix de l'Ordain. — 1. Irai ; 2. Bucature ; 3. Godwine.

temps s'amuse aux montagnes russes du Champs-Élysées.

VAGUE ANTIPARLEMENTAIRE Le Journal des Débats :

Les hommes politiques de petite qualité n'ont encore rien compris à ce qui se passe. Ils croient encore que tout cela est de la peur d'orange en disponibilité.

DES BONBONS ACIDULES Le Rappel (Edmond de Mesnil) :

Ne vaut-il pas mieux laisser souffler « l'esprit de Locarno » ?

POLITIQUES INCORRIGIBLES Le Temps :

Il se trouve, hélas ! au Parlement et ailleurs, un certain nombre de politiques incorrigibles qui depuis le 11 mai n'ont littéralement rien appris ni rien oublié.

ON SOUFFRERA JUSQU'AU 12 Le Quotidien (Pierre Bertrand) :

On vous explique très bien dans les couloirs de la Chambre que tout est pour le mieux, que l'on a tout prévu, et que, dans le ministère où M. Briand se cramponne, les ministres radicaux en sont cramponnés, ont donné un merveilleux exemple d'habileté tactique.

PREVISIONS METEOROLOGIQUES Paris, 30 décembre. — Région Parisienne. — Temps très médiocre. Pluies intermittentes.

O LA FANTASMERIE DES MILLIARDS Le Journal (Jacques Dubnoff) :

C'est la fantasmagorie des milliards : 45 milliards de nouveaux billets de banque, 80 milliards de bons de la Défense au Trésor, plus de 100 milliards d'emprunts de guerre, milliards en comptes courants de banque !

UBU-FISC Le Petit Bleu (manchette) :

Tous ceux qui n'auront pas payé leurs impôts de 1925 sont passibles d'une amende. Mais beaucoup de contribuables n'ont pas encore reçu leur feuille.

LE MALAISE ALSACIEN Le Gaulois (André Lichlemburger) :

Parmi les multiples déboires que nous aura valu l'année française qui s'achève, l'un des plus cruels est le désastre de l'Alsace.

DANS LES REGIONS LIBREES L'Echo de Paris (Junius) :

Que de mélancolie et d'indignation contenue dans le discours prononcé dimanche par le marquis de Polignac, président de la Coopération des reconstructions de Reims !

BIENTOT LA FRANCE CONNAITRA UNE CRISE MINISTERIELLE La Westminster Gazette (éditorial) :

La crise du cabinet français est simplement retardée pour le moment. Lorsque la Chambre se réunira de nouveau le mois prochain, la France aura à traverser une nouvelle crise qui pourra être plus prolongée et plus désastreuse qu'aucune de celles qu'elle a déjà subies.



Les Sports

Avant le match Vichy-Brioude

C'est dimanche, au stade des Ormeaux, que se jouera le championnat du Centre, 3e série, entre le Club Nautique de Vichy et Brioude...

Mais leur équipe vaut-elle réellement celle de l'an dernier ? La question est difficile à résoudre. Cette équipe, qui a eu le feu sacré pour tenir, n'a pu s'entraîner comme elle l'aurait voulu...

Dans cet état de choses, il nous faut quelques Clavel qui n'oublent pas que ce sont les hommes qui les suivent qui doivent donner la victoire.

Si la flèche tient et si le ballon sort à peu près à égalité, Vichy ne peut pas être battu.

L'A. S. Préfecture de police de Paris à Moulins

Dimanche prochain le Pré-Bercy sera le théâtre d'une belle soirée sportive. Nos digne équipe première seront opposés à la toute première équipe de l'A. S. Préfecture de Police de Paris...

Deux belles rencontres en perspective qui promettent d'être sur les touches les foules de grands joueurs.

ASSOCIATION

AU SPORTING-CLUB DE VICHY

Dimanche prochain, sur le terrain du Sporting-Club de Vichy, aura lieu un match de championnat entre l'équipe première de l'Amicale de Varennes et l'équipe B du Sporting-Club de Vichy.

UNE VICTOIRE DU S. C. A. C.

En championnat, la première équipe du S. C. A. C. a battu l'équipe correspondante de l'Amicale Sportive de Varennes-sur-Allier, par 7 buts à 6.

A. S. BOURBONNAISE EST BATTUE PAR LE F.-B.-C. MOULLINOIS

Dimanche dernier, l'équipe première de l'Association Sportive Bouronnaise rencontrait sur son terrain des Allouettes, le onze premier du Football Club Moullinois.

Ce fut l'occasion d'une nette victoire pour les visiteurs qui triomphèrent par 4 buts à 0, après une partie sans intérêt disputée presque entièrement sous la pluie.

En lever de rideau, le onze second de l'Association Sportive Bouronnaise avait battu l'équipe première de l'Union Sportive de Chevauges par un but à 0.

YVONNE

Le concours de blé de l'arrondissement d'Auxerre

Le comice agricole de l'arrondissement d'Auxerre, qui avait organisé un concours de blé, vient de décerner les récompenses suivantes : Médaille de vermeil, 200 francs à M. Rouger à Villefranche ; médaille de vermeil et 250 fr. à MM. Régnier à Auxerre et Gallard à Chemilly ; médaille de vermeil et 300 francs à M. Jacob, à Cheny ; médaille de vermeil à M. Soupeau, à Auxerre ; médaille d'argent à MM. Gimonet à Andryes, Gounot à Saint-Cyrès-Colons, Pasquereau à Drives, Fromont à Rouvray, Thimault à Auxerre ; médaille de bronze à MM. Buffaut à Saint-Georges et Grisard à Chevannes.

Le prix Laurent Lesserré a été attribué à Mme veuve Bonkhon, de Bazarnes, qui a élevé six enfants, dont deux ont été tués à l'ennemi et dont les quatre autres, dont un mutilé de guerre, sont restés à la culture.

AUXERRE

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes : 16 francs d'amende à Philippe Parizot, chef de chantier à Héry, pour infraction à la police des chemins de fer.

Deux mois de prison à Félicien Combrailier, journalier à Ornoy, pour vol de volailles. 40 francs d'amende à André Morin, cultivateur à Voray et à sa femme, pour coups et blessures à leur père et beau-père.

15 francs d'amende à Gaston Mignaret, jardinier à Saint-Florentin, pour coups.

Etat civil

Naissances. — Michel Madery, Odette Lamy. Décès. — Adeline Guieu, 65 ans, épouse Thonays ; Juliette Laurouerie, 38 ans, veuve Noz ; Louis Varanne, 86 ans.

JOIGNY

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes : Prévenus de coups et blessures au Polonais Zaneuk, 31 ans, ouvrier agricole, Camille Créto, 26 ans, Marcel Cheminart, 29 ans, Maurice Pautrat, 21 ans, André Dufour, 29 ans, tous deux domiciliés à Mézières, sont condamnés à 25 francs d'amende ; Cheminart, à 15 francs et Dufour à 16 francs d'amende chacun.

Les mauvais temps. — La pluie cesse de tomber, mais la crue de l'Yonne a encore aujourd'hui subi un mouvement de hausse. La route de Béon, près du « Chapeau », est coupée par les eaux.

Accident de travail. — M. Maxime Defage, 38 ans, bûcheron, s'est blessé du genou gauche d'un coup de serpe en élaguant un arbre.

SENS

Trouvailles. — Il a été trouvé : Un cahier-soleil et un livronnet dans son étui marqué « Greppey » ; un livret de Caisse Nationale d'épargne au nom de Guimbert et un bulletin de naissance au nom de Giuliano Alberto Julia.

Réception du 1er janvier. — La municipalité de Sens et le sous-préfet ne recevront pas à l'occasion du jour de l'an.

Etat civil : Naissances. — Paullette Gaillon, 50, place Chamberlana ; André Marjon, rue de Bellevue, 13.

Publication de mariage. — Paul Lecarpentier surveillant à Saint-Michel-de-Maurienne et Marie Julia à Sens.

Décès. — Eugène Dopon, 10 mois, rue Emile-Zola, 10 ; Joséphine Paventax, 71 ans, épouse de Pierre Bossner, rue des Moulins, 10 ; Pierre Petesch, 71 ans, rue du Palais-de-Justice, 3.

DIGES La fièvre aphteuse. — La fièvre aphteuse a été constatée à Diges.

ALLIER

En gare de Saint-Germain, une Italienne déroba 16.200 francs à un caefier

Elle est arrêtée

Vichy, 30 décembre. (de notre correspondant particulier.) — Lundi, 28 décembre, M. Georges Lefrançois, caefier à Roanne, était venu à Vichy pour affaires. De retour il fit le trajet de Vichy à Saint-Germain-des-Fossés avec une dame qu'il avait épousée dans la journée chez Mme Gauthier, logeuse, quai de l'Allier.

L'élégante voyageuse descendit à la gare de Saint-Germain où M. Lefrançois constata la disparition de son portefeuille, contenant la somme de 16.200 francs. Il soupçonna de suite cette personne et porta plainte. L'enquête fut rapidement menée par notre police, par le brigadier Papon, et la somme fut retrouvée en la possession de la pensionnaire de Mme Gauthier. L'habile voleuse a été conduite à la prison de Cusset.

C'est une nommée Régina Fassina, 23 ans, d'origine italienne se disant confectiionneuse.

MOULINS

A la commission de lutte contre la vie chère

La commission départementale de lutte contre la vie chère s'est réunie hier matin, à la préfecture, sous la présidence de M. le secrétaire général Carrière.

Après examen des factures communiquées et des renseignements recueillis sur les mercures du département et de la région, la commission a modifié les prix de certaines marchandises et denrées et fixé les prix-limites ci-après :

- Sucre, le kilo, 3 fr. 60 ; par cinq kilos, 3 fr. 55 ; cristallisé, 3 fr. 10. Chicorée : 1 fr. 10 les 250 grammes. Huile blanche d'arachide : 3 fr. le kilo. Savon 72 % : le kilo, 5 francs ; le demi-kilo, 2 fr. 50 ; le morceau de 400 grammes, 2 fr. ; le morceau de 300 grammes, 1 fr. 50. Fromages : gruyère de qualité courante, 13 fr. le kilo ; premier choix, marque Comté, 15 fr. ; cantal, 14 fr. le kilo.

Aucun changement sur les prix du charbon.

En ce qui concerne la viande de boucherie, aucun représentant du syndicat n'étant présent, la commission a mentionné les prix antérieurement fixés.

Pour le porc, les prix modifiés sont les suivants : Cuissés désossés, 13 fr. 50 le kilo ; longe, 13 fr. ; côtelettes, 12 fr. 50 ; panne, lard gras, salé et saindoux, 10 fr.

Pas de changement pour la viande frigorifiée.

Après avoir pris connaissance d'une circulaire ministérielle en date du 18 décembre dernier, la commission a émis un avis favorable à la signature, par M. le préfet, d'un arrêté interdisant l'achat du bétail en dehors des foires, sous la seule réserve d'une tolérance qui serait accordée aux bouchers détaillants pour leur permettre de faire des achats sur place, au fur et à mesure des besoins de la consommation locale. (Nous publierons sous peu cet arrêté.)

La commission constatant à nouveau une augmentation du coût de la vie, elle a décidé adresser un pressant appel aux commerçants, dans l'intérêt général, pour leur demander de serrer les prix le plus possible, de façon à limiter au strict indispensable la hausse des marchandises de première nécessité.

D'autre part, elle insiste tout particulièrement auprès des consommateurs pour les engager à suivre de très près les cours et à donner leur clientèle aux commerçants qui adhèrent aux prix qu'elle a fixés.

Ces commerçants recevront directement de la préfecture, sur leur demande, aussitôt après chaque réunion de la commission les nouveaux prix pouvant les intéresser.

L'escroquerie au mariage

Nous avons signalé, l'autre jour, l'arrestation à Moulins, sur mandat du parquet de Nevers, du nommé Gilbert Tardivon, 40 ans, se disant verrier, qui était recherché pour vol et complicité.

Tardivon, durant son séjour dans notre ville, avait réussi à capter la confiance de Mme M., rue de Reimbre, à laquelle il extorqua 2.600 francs en lui promettant le mariage.

Entre temps, il avait soutiré, toujours sous le même prétexte de mariage, 1.000 francs à Mlle A., rue de l'Oiseau, et 1.400 francs à Mlle C., rue de Lyon.

Tardivon nie les faits.

Le temps. — Temps très doux, nuageux. Le thermomètre indiquait : à 7 heures, 10°5 ; à midi, 14° ; maxima, 15° ; minima, 10° ; baromètre, 764 m/m.

Bienfaisance. — Une somme de 50 francs a été versée au bureau de bienfaisance en faveur des pauvres à l'occasion d'un mariage.

Garnison. — M. le sous-intendant Chaplain est inscrit au tableau d'avancement.

Trouvailles. — Il a été trouvé : par Mlle Durand, 11, cours d'Angleterre, un film pour cinéma d'enfant ; par M. Gillard, 71, rue des Garceaux, une cravache ; par M. Chapert, rue Berliz, une écharpe en laine.

Un chien de petite taille, sous poil noir, s'est réfugié chez M. Aumâtre, 7, rue Louis-Blanc.

MONESTIER

A l'A. G. M. G. — Les mutilés, veuves, ascendants et anciens combattants formant la section de Monestier de l'A. G. M. G. se sont réunis dimanche dernier.

Après avoir voté une motion de remerciements aux membres du bureau du groupe de l'Allier, ils ont procédé à la désignation de leur conseil d'administration pour 1929. Ont été désignés MM. Michaud, Thuizat, Louis, Morvan, Gault, Richard, Melin, Genia, veuve Grosbois, Chesseret, Blanchet, Chapelier.

Les membres du conseil d'administration ont ensuite composé leur bureau comme il suit : président d'honneur, Melin ; président, Champeyrol ; vice-président, Louis, secrétaire, Thuizat ; délégué au conseil d'administration du groupe, Chesseret.

SAINT-ENNEMOND

Vol. — quinze kilos de fil de chanvre, estimés 300 francs, ont été volés par Louis Reignier, propriétaire à Saint-Ennemond.

Légion d'honneur. — M. J. Trémeau, procureur de la République à Charolles, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur. Mobilisé comme officier mitrailleur au 13e régiment d'artillerie, a été blessé trois fois et a obtenu deux citations et le titre de vaillant de guerre et de la croix de Saint-Georges.

THIEL-SUR-ACOLIN

A l'A. G. M. G. — La section des mutilés, veuves et ascendants, adhérents à l'A. G. M. G. de Thiel-sur-Acolin, vient de tenir sa réunion pour la nomination de son bureau pour 1929.

Ont été désignés : président, Etienne Sébastien, vice-président, Etienne Thomas, secrétaire, Pierre Ray ; secrétaire-adjoint, Mme Michel ; trésorier, Philippe Billelet ; trésorier-adjoint, Mme Veignand ; délégué au conseil d'administration du groupe, Etienne Sébastien.

BESSAY

Un violent. — Félix Dubreigne, 33 ans, habitant à Bessay, a été arrêté pour avoir brutallement frappé un habitant de la commune, M. Gatepain et pour vol de faits sur les gendarmes de Neully-le-Réal.

ALLIER

Statistique agricole du canton de Cusset

La commission de la statistique agricole du canton de Cusset s'est réunie, sous la présidence de M. Nigay, suppléant de M. le juge de paix.

Voici les résultats : Superficie totale du canton de Cusset : 15.433 hectares 83 ares.

Superficie en blé : 1.825 hectares ; rendement moyen, 12 quintaux à l'hectare.

Superficie en orge : 103 hectares ; rendement 9 quintaux 6 par hectare.

Superficie en avoine : 1310 hectares ; rendement 9 quintaux 75 à l'hectare.

Superficie en pommes de terre : 993 hectares. La récolte a été bonne mais atteinte par la pourriture.

La récolte de 1928 peut s'indiquer comme moyenne :

En céréales comme quantité et qualité, le rendement en paille est avantageux.

Bonne récolte pour les céréales, les collets verts et les topinambours.

Les fruits ont été assez abondants dans une certaine partie du canton mais la récolte fut nulle dans d'autres communes.

Il a été constaté un bon rendement dans les cultures maraichères, quant à la vigne, la mauvaise maturité a produit un vin inférieur et en quantité moyenne.

CUSSET

Trouvailles. — Il a été trouvé une alliance et plusieurs coupures de la Banque de France, réclamant ces objets au commissariat de police.

SAINT-GERAND-LE-PUY

Avis de la mairie. — Les propriétaires qui ont échangé ou acheté des chevaux au cours de l'année, sont priés de faire la déclaration à la mairie, avant le 10 janvier.

Pour les mutilés. — Les mutilés et réformés, titulaires d'une carte d'invalidité pour réduction sur les chemins de fer, sont priés de se présenter à la mairie, munis de leur titre de pension, savoir : 1° titulaires, les noms commençant par G jusqu'à 31 janvier ; 2° titulaires, les noms commençant par M jusqu'à 15 février ; 3° titulaires, les noms commençant par S jusqu'à 15 mars.

Etat civil : Naissance. — Lucien Geneste. Décès. — Henri Gamble, 73 ans ; Anne Hérot, veuve Blanchet, 83 ans ; Marie Giraud, veuve Chambefort, 81 ans.

MONTLUCON

LES ELECTIONS CONSULAIRES

Résultats définitifs : Chambre de Commerce Montluçon-Gannat, ont été élus MM. Bagnot et Chaussard, Chomel, Nuri, Julien.

Tribunal de commerce : ont été élus, président, M. Vincent ; juge titulaire M. Biégan ; juge suppléant, M. Augros.

Vol. — M. Félix Pannetier, 30 ans, boucher, allant porter à manger au numéro 20, rue de la Chapelle, à proximité de l'usine des Bourras, a perdu de sa disparition de l'un d'eux. Au cours de ses recherches, il découvrit le long d'une haie une partie de la bête qui avait été saignée et dont on avait habilement enlevé les quatre membres.

Plainte a été déposée et une enquête est ouverte.

A la sous-préfecture. — M. Péennes, sous-préfet de Montluçon, ne recevra pas à l'occasion du jour de l'an.

Les vols de plomb. — Au cours des recherches effectuées dans divers quartiers de la ville au sujet du vol de plomb commis à l'entrepôt municipal le 25 octobre dernier, les agents du chef de bureau des chiens d'eau ont découvert un chiffonnier deux chasses d'eau dont l'aspect neuf fit naître des soupçons sur leur provenance.

L'enquête a permis d'établir que ces deux chasses d'eau ont été arrachées dans les N. G. d'un établissement de la gare d'eau nouvellement édifié et de retrouver le voleur, Pierre Soudeyrie, 20 ans, demeurant rue Lafontaine.

Renversé par une auto. — Cette nuit, à une heure, l'auto postale a renversé à l'angle du boulevard de Courtais et de l'avenue Wilson, le lieutenant Guillaume, du 121e d'infanterie, à la suite d'un accident de circulation.

Accidents de travail. — Jean Chassagne, 45 ans, fondeur à Saint-Jacques, brûlés à la face, aux mains et aux jambes ; Jules Lagrange, 38 ans, fondeur à Saint-Jacques, brûlés aux mains et aux jambes.

Etat civil : Naissances. — Camille Mourlet, 7, rue de la Chapelle ; Lucienne Mourlet, 323, rue de la République à Saint-Jacques ; Noël, rue de la Paix ; Louise Guillemard, rue de l'Espérance.

Mariages. — Charles Métanier, et Gilberte Boisson Ernest Ragnat, et Felicité Nélath, Publique, à Saint-Jacques ; Jean Noblat, avoué d'usine, à rue de Blaizat, et Renée Barraud à Chemille.

Décès. — Alexandre Chaupeau, 78 ans, 40, boulevard de Courtais ; Marie Chantelle, veuve Besthon, 50 ans, 3, rue Driemoine ; Jean Lefèvre, 1 mois, 5, rue Nouvelle François Anton, 71 ans, rue des Guibereux.

VILLEFRANCHE-D'ALLIER

Accident de travail. — M. Burlaud, 56 ans, charrier chez MM. Masseret, menuisiers à Felin, s'est fracturé deux côtes au cours de son travail.

YEURE

Anciens combattants. — L'Assemblée générale trimestrielle aura lieu le dimanche 3 janvier, à 14 heures, dans la salle de la mairie.

A l'ordre du jour figurent, entre autres questions, le rapport moral et financier pour 1928, le renouvellement du bureau, l'organisation du bal annuel.

Trouvaille. — Une médaille en or a été trouvée dans un bal par Mme Darbar, à l'impasse.

VICHY

LE BANQUET DE LA CLASSE 1900

Les camarades de la classe 1900, de Vichy et des environs, sont informés que le banquet de la classe 1900, aura lieu le samedi 16 janvier 1929, à 19 heures, chez M. Cartailhier, hôtel du Grand-Cœur, rue Desbrest.

Le prix en est fixé à 25 francs. Les adhésions seront reçues jusqu'au dimanche 10 janvier inclus, dernier délai, chez le camarade Frobert, casinge à l'hôtel de ville, et chez M. Mignard, comptoir Saint-Louis, rue de Paris.

Les invités sont admis au banquet.

LES GRANDES STATIONS P.-L.-M. DE SEJOUR D'HIVER

Combloux, 1.000 mètres, par la gare P.-L.-M. de Salanches-Combloux (7 km). Service régulier de correspondance aux automobiles.

Le magnifique site de Combloux, avec ses terrasses face au Mont-Blanc, qui a laissé tant de souvenirs enthousiastes aux touristes d'été, va devenir une grande station de séjour d'hiver grâce au nouvel hôtel P.-L.-M., ouvert le 6 décembre, qui offre tout le confort désirable.

Centre idéal de repos dans la calme splendeur d'un des plus grands paysages des Alpes, Combloux offre aussi à ses hôtes amateurs de sport des pistes de luge, une patinoire, de nombreuses promenades en ski.

C'est là un nouveau et superbe fleuron ajouté par la Cie P.-L.-M. à la ceinture des stations d'hiver qui entourent sur le versant français le massif du Mont-Blanc, depuis Chamonix avec ses annexes d'Argentière et du Planet jusqu'à Mégève et au mont d'Arbois par Saint-Gervais et le col de Voza.

Abonnement à LA REVUE HEBDOMADAIRE qui publie dans son numéro du 19 décembre 1928 une enfance provinciale : Bordeaux, par François Mauriac. Le fils Maubiane par Jean Gauthier et Camille Coe. M. Louis Bertrand, à l'Académie Française, par Maxime Revon.

Abonnement France au 56 franc, 12 mois 35 fr. ; trois mois 18 fr. Abonnement payable en deux fois sur demande 35 fr. et 20 fr.

NIÈVRE

NEVERS

Renouvellement du Conseil supérieur de l'Office national des pupilles de la nation

Un arrêté ministériel du 3 décembre fixe au 28 février les élections au conseil supérieur de l'Office des pupilles de la Nation.

Les associations intéressées doivent produire leur déclaration à la mairie de leur siège dans un délai maximum de 20 jours. Ces déclarations doivent être accompagnées des pièces prévues à l'article 66 du décret du 15 novembre 1917.

Peuvent prendre part au vote : 1° Associations coopératives ouvrières de production et associations coopératives ouvrières de consommation ; 2° associations philanthropiques ou professionnelles exerçant le patronage des orphelins de la guerre ; 3° associations de mutilés et réformés de guerre, veuves de guerre et ascendants de combattants morts pour la patrie.

La marée avariée. — Le chiffonnier ambulancier Arnould, demeurant 1, rue de la Bagatelle, s'était installé au marché Saint-Aigle et avait mis en vente de la raie avariée. M. Savre, vétérinaire sanitaire, après l'avoir examinée, constata que cette marchandise était impropre à la consommation. Il la immédiatement saisie pour être enfouie.

Arnould, conduit au bureau de police, a déclaré ne pas connaître la personne qui lui avait vendu cette marée. On présume qu'il l'aura ramassée dans un tas d'ordure.

Procès-verbal a été dressé contre lui.

A CINÉ-PARCO

La deuxième et dernière époque du grand film français

FANFAN-LA-TULIPE

La longueur de ce film est de 1.200 mètres. Il sera projeté à 8 h. 34 précises.

Bureaux de la mairie. — A l'occasion du Jour de l'An, les bureaux de la mairie seront fermés les 1er et 2 janvier.

Une permanence sera établie, les mêmes jours, au bureau de l'état civil, de 9 à 11 heures.

Vandalisme. — Dans la nuit du 29 au 30 courant, un malfaiteur inconnu a défoncé une porte de l'église de M. Durand, libraire, rue du Commerce, M. le commissaire de police enquête.

Trouvailles. — Réclamer à M. Gagnepain, coiffeur, 6, rue de l'Oratoire, un parapluie pour homme ; Mme Blé, 23, rue du Plateau, une bourruze ; au magasin « La Renommée », place du Lyce, un cahier-croquis ; au bureau de police, un petit paquet de cartes postales.

MAJESTIC-PALACE

JEUDI 31 décembre (grande soirée) VENDREDI 1er janvier (mat. et soir.)

Programme à l'instar des plus grands établissements parisiens

Le Cœur des Gueux

Grand chef-d'œuvre français GROS SUCCÈS GRANDE PARTIE DE MUSIC-HALL

HORNAY'S le plus célèbre transformiste du monde

LINE DANGES

REUNION DU VELO-SPORT NIVERNAIS

Les membres actifs du Vélo-Sport Nivernais ainsi que tous ceux qui s'intéressent au cyclisme sont priés de bien vouloir assister à la réunion qui aura lieu aujourd'hui jeudi 31 décembre, à 20 h. 30, au Café de Paris.

Les représentants de marques et marchands de cycles sont spécialement invités.

Etat civil : Décès. — Marie Roux, 71 ans, veuve de Jacques Nord, rue de la Bouillerie, 12 ; Jean Foulon, 33 ans, cultivateur, veuf de François Col, rue de Paris, 1.

Publications de mariages. — Pierre Joly, cultivateur à Giry (Nièvre), et Lucie Beugras, rue de la Cité, 1 ; Ludovic Martini, 1, rue du Lyce, et Geneviève Desjorges, couturière.

ÉTRENNES

A l'occasion du Nouvel An, nous tenons à la disposition de nos lecteurs, de superbes coffrets de parfumerie, au prix de :

- Grands coffrets, 5 pièces..... 18 francs
- Petits coffrets, 3 pièces..... 12 francs
- Rasoir Apollo ..... 10 francs

S'adresser aux bureaux de « PARIS-CENTRE », 24, avenue de la Gare et à M. Dupré, 28, rue du Commerce.

ENVOI FRANCO CONTRE REMBOURSEMENT TELEPHONEZ AU 138, A L'HIRONDELLE DEMANDEZ UN TAXI-LANDAULET POUR FAIRE VOS COURSES, VOS PROMENADES.

AU GRAND CAFÉ

Un Jazz nègre se fera entendre dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier. Toque. On est prié pour ce dernier jour de l'année de ne pas avoir d'idées noires.

Le 26 décembre, ouverture de la librairie J. DENIS, 27, rue du Commerce, 27, Nevers. Fournitures pour écoles et bureaux. Impressions en tous genres ; papeterie, maroquinerie.

A l'occasion des fêtes du Nouvel An, grand choix de volumes et articles fantaisies. (Téléphone 5-57)

A l'occasion du Nouvel An GRAND ARRIVAGE D'HUITRES ESCARGOTS Champagne, Vins mousseux, Rhum depuis 18 fr. la litre. Liqueurs de Marque, prix réduits. A l'Alimentation, Mon. IMBAULT, 80, rue de Nièvre, Nevers.

Et comme toujours...



CHER

BOURGES
TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Le tribunal a prononcé les condamnations suivantes :
M. Marcel Souche, 24 ans, originaire de Vierzon-Village, tailleur d'habits, sans domicile fixe, est poursuivi pour vol de divers effets commis à Vierzon au préjudice de M. Zwiertzowski.

M. Ernest Malbête, 53 ans, cultivateur au Pont-Bordot, commune de Givoux (Indre), passant en automobile le 24 juillet dernier près de Quincy, heurta et renversa un motocycliste, M. Robert Bardin, 21 ans, néantiste à Mehun. Le tribunal condamne M. Malbête à cent francs d'amende pour blessures par imprudence, mais estimant que la responsabilité de l'accident doit être partagée avec la victime, il n'accorde à celui-ci que 25 fr. de dommages-intérêts contre 3.500 francs qui étaient réclamés.

M. Ernest Malbête, 53 ans, cultivateur au Pont-Bordot, commune de Givoux (Indre), passant en automobile le 24 juillet dernier près de Quincy, heurta et renversa un motocycliste, M. Robert Bardin, 21 ans, néantiste à Mehun. Le tribunal condamne M. Malbête à cent francs d'amende pour blessures par imprudence, mais estimant que la responsabilité de l'accident doit être partagée avec la victime, il n'accorde à celui-ci que 25 fr. de dommages-intérêts contre 3.500 francs qui étaient réclamés.

M. Ernest Malbête, 53 ans, cultivateur au Pont-Bordot, commune de Givoux (Indre), passant en automobile le 24 juillet dernier près de Quincy, heurta et renversa un motocycliste, M. Robert Bardin, 21 ans, néantiste à Mehun. Le tribunal condamne M. Malbête à cent francs d'amende pour blessures par imprudence, mais estimant que la responsabilité de l'accident doit être partagée avec la victime, il n'accorde à celui-ci que 25 fr. de dommages-intérêts contre 3.500 francs qui étaient réclamés.

M. Ernest Malbête, 53 ans, cultivateur au Pont-Bordot, commune de Givoux (Indre), passant en automobile le 24 juillet dernier près de Quincy, heurta et renversa un motocycliste, M. Robert Bardin, 21 ans, néantiste à Mehun. Le tribunal condamne M. Malbête à cent francs d'amende pour blessures par imprudence, mais estimant que la responsabilité de l'accident doit être partagée avec la victime, il n'accorde à celui-ci que 25 fr. de dommages-intérêts contre 3.500 francs qui étaient réclamés.

M. Ernest Malbête, 53 ans, cultivateur au Pont-Bordot, commune de Givoux (Indre), passant en automobile le 24 juillet dernier près de Quincy, heurta et renversa un motocycliste, M. Robert Bardin, 21 ans, néantiste à Mehun. Le tribunal condamne M. Malbête à cent francs d'amende pour blessures par imprudence, mais estimant que la responsabilité de l'accident doit être partagée avec la victime, il n'accorde à celui-ci que 25 fr. de dommages-intérêts contre 3.500 francs qui étaient réclamés.

M. Ernest Malbête, 53 ans, cultivateur au Pont-Bordot, commune de Givoux (Indre), passant en automobile le 24 juillet dernier près de Quincy, heurta et renversa un motocycliste, M. Robert Bardin, 21 ans, néantiste à Mehun. Le tribunal condamne M. Malbête à cent francs d'amende pour blessures par imprudence, mais estimant que la responsabilité de l'accident doit être partagée avec la victime, il n'accorde à celui-ci que 25 fr. de dommages-intérêts contre 3.500 francs qui étaient réclamés.

M. Ernest Malbête, 53 ans, cultivateur au Pont-Bordot, commune de Givoux (Indre), passant en automobile le 24 juillet dernier près de Quincy, heurta et renversa un motocycliste, M. Robert Bardin, 21 ans, néantiste à Mehun. Le tribunal condamne M. Malbête à cent francs d'amende pour blessures par imprudence, mais estimant que la responsabilité de l'accident doit être partagée avec la victime, il n'accorde à celui-ci que 25 fr. de dommages-intérêts contre 3.500 francs qui étaient réclamés.

M. Ernest Malbête, 53 ans, cultivateur au Pont-Bordot, commune de Givoux (Indre), passant en automobile le 24 juillet dernier près de Quincy, heurta et renversa un motocycliste, M. Robert Bardin, 21 ans, néantiste à Mehun. Le tribunal condamne M. Malbête à cent francs d'amende pour blessures par imprudence, mais estimant que la responsabilité de l'accident doit être partagée avec la victime, il n'accorde à celui-ci que 25 fr. de dommages-intérêts contre 3.500 francs qui étaient réclamés.

M. Ernest Malbête, 53 ans, cultivateur au Pont-Bordot, commune de Givoux (Indre), passant en automobile le 24 juillet dernier près de Quincy, heurta et renversa un motocycliste, M. Robert Bardin, 21 ans, néantiste à Mehun. Le tribunal condamne M. Malbête à cent francs d'amende pour blessures par imprudence, mais estimant que la responsabilité de l'accident doit être partagée avec la victime, il n'accorde à celui-ci que 25 fr. de dommages-intérêts contre 3.500 francs qui étaient réclamés.

M. Ernest Malbête, 53 ans, cultivateur au Pont-Bordot, commune de Givoux (Indre), passant en automobile le 24 juillet dernier près de Quincy, heurta et renversa un motocycliste, M. Robert Bardin, 21 ans, néantiste à Mehun. Le tribunal condamne M. Malbête à cent francs d'amende pour blessures par imprudence, mais estimant que la responsabilité de l'accident doit être partagée avec la victime, il n'accorde à celui-ci que 25 fr. de dommages-intérêts contre 3.500 francs qui étaient réclamés.

M. Ernest Malbête, 53 ans, cultivateur au Pont-Bordot, commune de Givoux (Indre), passant en automobile le 24 juillet dernier près de Quincy, heurta et renversa un motocycliste, M. Robert Bardin, 21 ans, néantiste à Mehun. Le tribunal condamne M. Malbête à cent francs d'amende pour blessures par imprudence, mais estimant que la responsabilité de l'accident doit être partagée avec la victime, il n'accorde à celui-ci que 25 fr. de dommages-intérêts contre 3.500 francs qui étaient réclamés.

M. Ernest Malbête, 53 ans, cultivateur au Pont-Bordot, commune de Givoux (Indre), passant en automobile le 24 juillet dernier près de Quincy, heurta et renversa un motocycliste, M. Robert Bardin, 21 ans, néantiste à Mehun. Le tribunal condamne M. Malbête à cent francs d'amende pour blessures par imprudence, mais estimant que la responsabilité de l'accident doit être partagée avec la victime, il n'accorde à celui-ci que 25 fr. de dommages-intérêts contre 3.500 francs qui étaient réclamés.

M. Ernest Malbête, 53 ans, cultivateur au Pont-Bordot, commune de Givoux (Indre), passant en automobile le 24 juillet dernier près de Quincy, heurta et renversa un motocycliste, M. Robert Bardin, 21 ans, néantiste à Mehun. Le tribunal condamne M. Malbête à cent francs d'amende pour blessures par imprudence, mais estimant que la responsabilité de l'accident doit être partagée avec la victime, il n'accorde à celui-ci que 25 fr. de dommages-intérêts contre 3.500 francs qui étaient réclamés.

M. Ernest Malbête, 53 ans, cultivateur au Pont-Bordot, commune de Givoux (Indre), passant en automobile le 24 juillet dernier près de Quincy, heurta et renversa un motocycliste, M. Robert Bardin, 21 ans, néantiste à Mehun. Le tribunal condamne M. Malbête à cent francs d'amende pour blessures par imprudence, mais estimant que la responsabilité de l'accident doit être partagée avec la victime, il n'accorde à celui-ci que 25 fr. de dommages-intérêts contre 3.500 francs qui étaient réclamés.

M. Ernest Malbête, 53 ans, cultivateur au Pont-Bordot, commune de Givoux (Indre), passant en automobile le 24 juillet dernier près de Quincy, heurta et renversa un motocycliste, M. Robert Bardin, 21 ans, néantiste à Mehun. Le tribunal condamne M. Malbête à cent francs d'amende pour blessures par imprudence, mais estimant que la responsabilité de l'accident doit être partagée avec la victime, il n'accorde à celui-ci que 25 fr. de dommages-intérêts contre 3.500 francs qui étaient réclamés.

M. Ernest Malbête, 53 ans, cultivateur au Pont-Bordot, commune de Givoux (Indre), passant en automobile le 24 juillet dernier près de Quincy, heurta et renversa un motocycliste, M. Robert Bardin, 21 ans, néantiste à Mehun. Le tribunal condamne M. Malbête à cent francs d'amende pour blessures par imprudence, mais estimant que la responsabilité de l'accident doit être partagée avec la victime, il n'accorde à celui-ci que 25 fr. de dommages-intérêts contre 3.500 francs qui étaient réclamés.

M. Ernest Malbête, 53 ans, cultivateur au Pont-Bordot, commune de Givoux (Indre), passant en automobile le 24 juillet dernier près de Quincy, heurta et renversa un motocycliste, M. Robert Bardin, 21 ans, néantiste à Mehun. Le tribunal condamne M. Malbête à cent francs d'amende pour blessures par imprudence, mais estimant que la responsabilité de l'accident doit être partagée avec la victime, il n'accorde à celui-ci que 25 fr. de dommages-intérêts contre 3.500 francs qui étaient réclamés.

M. Ernest Malbête, 53 ans, cultivateur au Pont-Bordot, commune de Givoux (Indre), passant en automobile le 24 juillet dernier près de Quincy, heurta et renversa un motocycliste, M. Robert Bardin, 21 ans, néantiste à Mehun. Le tribunal condamne M. Malbête à cent francs d'amende pour blessures par imprudence, mais estimant que la responsabilité de l'accident doit être partagée avec la victime, il n'accorde à celui-ci que 25 fr. de dommages-intérêts contre 3.500 francs qui étaient réclamés.

M. Ernest Malbête, 53 ans, cultivateur au Pont-Bordot, commune de Givoux (Indre), passant en automobile le 24 juillet dernier près de Quincy, heurta et renversa un motocycliste, M. Robert Bardin, 21 ans, néantiste à Mehun. Le tribunal condamne M. Malbête à cent francs d'amende pour blessures par imprudence, mais estimant que la responsabilité de l'accident doit être partagée avec la victime, il n'accorde à celui-ci que 25 fr. de dommages-intérêts contre 3.500 francs qui étaient réclamés.

M. Ernest Malbête, 53 ans, cultivateur au Pont-Bordot, commune de Givoux (Indre), passant en automobile le 24 juillet dernier près de Quincy, heurta et renversa un motocycliste, M. Robert Bardin, 21 ans, néantiste à Mehun. Le tribunal condamne M. Malbête à cent francs d'amende pour blessures par imprudence, mais estimant que la responsabilité de l'accident doit être partagée avec la victime, il n'accorde à celui-ci que 25 fr. de dommages-intérêts contre 3.500 francs qui étaient réclamés.

M. Ernest Malbête, 53 ans, cultivateur au Pont-Bordot, commune de Givoux (Indre), passant en automobile le 24 juillet dernier près de Quincy, heurta et renversa un motocycliste, M. Robert Bardin, 21 ans, néantiste à Mehun. Le tribunal condamne M. Malbête à cent francs d'amende pour blessures par imprudence, mais estimant que la responsabilité de l'accident doit être partagée avec la victime, il n'accorde à celui-ci que 25 fr. de dommages-intérêts contre 3.500 francs qui étaient réclamés.

M. Ernest Malbête, 53 ans, cultivateur au Pont-Bordot, commune de Givoux (Indre), passant en automobile le 24 juillet dernier près de Quincy, heurta et renversa un motocycliste, M. Robert Bardin, 21 ans, néantiste à Mehun. Le tribunal condamne M. Malbête à cent francs d'amende pour blessures par imprudence, mais estimant que la responsabilité de l'accident doit être partagée avec la victime, il n'accorde à celui-ci que 25 fr. de dommages-intérêts contre 3.500 francs qui étaient réclamés.

M. Ernest Malbête, 53 ans, cultivateur au Pont-Bordot, commune de Givoux (Indre), passant en automobile le 24 juillet dernier près de Quincy, heurta et renversa un motocycliste, M. Robert Bardin, 21 ans, néantiste à Mehun. Le tribunal condamne M. Malbête à cent francs d'amende pour blessures par imprudence, mais estimant que la responsabilité de l'accident doit être partagée avec la victime, il n'accorde à celui-ci que 25 fr. de dommages-intérêts contre 3.500 francs qui étaient réclamés.

M. Ernest Malbête, 53 ans, cultivateur au Pont-Bordot, commune de Givoux (Indre), passant en automobile le 24 juillet dernier près de Quincy, heurta et renversa un motocycliste, M. Robert Bardin, 21 ans, néantiste à Mehun. Le tribunal condamne M. Malbête à cent francs d'amende pour blessures par imprudence, mais estimant que la responsabilité de l'accident doit être partagée avec la victime, il n'accorde à celui-ci que 25 fr. de dommages-intérêts contre 3.500 francs qui étaient réclamés.

M. Ernest Malbête, 53 ans, cultivateur au Pont-Bordot, commune de Givoux (Indre), passant en automobile le 24 juillet dernier près de Quincy, heurta et renversa un motocycliste, M. Robert Bardin, 21 ans, néantiste à Mehun. Le tribunal condamne M. Malbête à cent francs d'amende pour blessures par imprudence, mais estimant que la responsabilité de l'accident doit être partagée avec la victime, il n'accorde à celui-ci que 25 fr. de dommages-intérêts contre 3.500 francs qui étaient réclamés.

M. Ernest Malbête, 53 ans, cultivateur au Pont-Bordot, commune de Givoux (Indre), passant en automobile le 24 juillet dernier près de Quincy, heurta et renversa un motocycliste, M. Robert Bardin, 21 ans, néantiste à Mehun. Le tribunal condamne M. Malbête à cent francs d'amende pour blessures par imprudence, mais estimant que la responsabilité de l'accident doit être partagée avec la victime, il n'accorde à celui-ci que 25 fr. de dommages-intérêts contre 3.500 francs qui étaient réclamés.

M. Ernest Malbête, 53 ans, cultivateur au Pont-Bordot, commune de Givoux (Indre), passant en automobile le 24 juillet dernier près de Quincy, heurta et renversa un motocycliste, M. Robert Bardin, 21 ans, néantiste à Mehun. Le tribunal condamne M. Malbête à cent francs d'amende pour blessures par imprudence, mais estimant que la responsabilité de l'accident doit être partagée avec la victime, il n'accorde à celui-ci que 25 fr. de dommages-intérêts contre 3.500 francs qui étaient réclamés.

M. Ernest Malbête, 53 ans, cultivateur au Pont-Bordot, commune de Givoux (Indre), passant en automobile le 24 juillet dernier près de Quincy, heurta et renversa un motocycliste, M. Robert Bardin, 21 ans, néantiste à Mehun. Le tribunal condamne M. Malbête à cent francs d'amende pour blessures par imprudence, mais estimant que la responsabilité de l'accident doit être partagée avec la victime, il n'accorde à celui-ci que 25 fr. de dommages-intérêts contre 3.500 francs qui étaient réclamés.

PUY-DE-DOME

LES ETRENNES D'UN OUVRIER CLERMONTOIS

Il vient d'hériter 600.000 francs de sa marraine de guerre

Clermont, 30 décembre (par téléphone de notre correspondant particulier). — M. Guillemain, originaire de la Corrèze, domicilié à Cournon, était ouvrier caoutchoutier dans les usines de Clermont. Quelle ne fut pas sa surprise il y a quelques temps d'apprendre que sa marraine de guerre, veuve d'un notaire de Paris, lui laissait une part de succession en numéraires ou immeubles d'une valeur d'environ 600.000 francs. M. et Mme Guillemain ont abandonné la gomme, la benzine et l'auvergne, pour aller vivre dans la capitale une vie en rapport avec leur nouvelle situation.

A Volvic, un carrié est dérasé par un bloc de lave

Clermont, 30 décembre (par téléphone de notre correspondant particulier). — Avant-hier matin M. Jean Sabat, 34 ans, carrié à Volvic, était occupé à détacher un bloc de lave, lorsque celui-ci descendit par le défilé roula sur lui et l'écrasa.

CHEMINS DE FER DE PARIS A OREANS ET DU MIDI

Relations rapides et directes entre Paris-Quai d'Orsay et Barcelone par Limoges Toulouse-Narbonne. Billets directs simples d'aller et retour (1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, et 3<sup>e</sup> classes).

Express : départ Paris-Quai d'Orsay 17 heures 00, (wagons-lits et voitures directes 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes de Paris à Port-Bou. Wagon-restaurant de Paris à Port-Bou. Arrivée Barcelone 12 h. 55 (voitures de luxe sur le parcours espagnol) ou 15 h. 26 (en 2<sup>e</sup> classe).

Express : départ Paris-Quai d'Orsay 21 h. 35 (wagons-lits et voitures directes toutes classes de Paris à Port-Bou. Arrivée Barcelone 19 h. 20 (1<sup>re</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur le parcours espagnol).

Express : départ Paris-Quai d'Orsay 10 h. 08 (voitures directes de Paris à Toulouse. Arrivée Barcelone 7 h. 55 (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes sur le parcours espagnol).

Retour : rapide, départ Barcelone 15 h. 10 (voitures de luxe sur le parcours espagnol) ou 12 h. 05 (en 2<sup>e</sup> classe). Arrivée Paris-Quai d'Orsay 10 h. 55 (wagons-lits et voitures directes 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes de Barcelone à Paris. Wagon-restaurant de Châteauroux à Paris).

Express : départ Barcelone 5 h. 40 (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes) ou 10 h. 00 (1<sup>re</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur le parcours espagnol). Arrivée Paris-Quai d'Orsay 8 h. 54 (wagons-lits et voitures directes toutes classes de Cerbère à Paris).

Retour : rapide, départ Barcelone 15 h. 10 (voitures de luxe sur le parcours espagnol) ou 12 h. 05 (en 2<sup>e</sup> classe). Arrivée Paris-Quai d'Orsay 10 h. 55 (wagons-lits et voitures directes 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes de Barcelone à Paris. Wagon-restaurant de Châteauroux à Paris).

Express : départ Barcelone 5 h. 40 (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes) ou 10 h. 00 (1<sup>re</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur le parcours espagnol). Arrivée Paris-Quai d'Orsay 8 h. 54 (wagons-lits et voitures directes toutes classes de Cerbère à Paris).

Retour : rapide, départ Barcelone 15 h. 10 (voitures de luxe sur le parcours espagnol) ou 12 h. 05 (en 2<sup>e</sup> classe). Arrivée Paris-Quai d'Orsay 10 h. 55 (wagons-lits et voitures directes 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes de Barcelone à Paris. Wagon-restaurant de Châteauroux à Paris).

Express : départ Barcelone 5 h. 40 (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes) ou 10 h. 00 (1<sup>re</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur le parcours espagnol). Arrivée Paris-Quai d'Orsay 8 h. 54 (wagons-lits et voitures directes toutes classes de Cerbère à Paris).

Retour : rapide, départ Barcelone 15 h. 10 (voitures de luxe sur le parcours espagnol) ou 12 h. 05 (en 2<sup>e</sup> classe). Arrivée Paris-Quai d'Orsay 10 h. 55 (wagons-lits et voitures directes 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes de Barcelone à Paris. Wagon-restaurant de Châteauroux à Paris).

Express : départ Barcelone 5 h. 40 (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes) ou 10 h. 00 (1<sup>re</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur le parcours espagnol). Arrivée Paris-Quai d'Orsay 8 h. 54 (wagons-lits et voitures directes toutes classes de Cerbère à Paris).

Retour : rapide, départ Barcelone 15 h. 10 (voitures de luxe sur le parcours espagnol) ou 12 h. 05 (en 2<sup>e</sup> classe). Arrivée Paris-Quai d'Orsay 10 h. 55 (wagons-lits et voitures directes 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes de Barcelone à Paris. Wagon-restaurant de Châteauroux à Paris).

Express : départ Barcelone 5 h. 40 (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes) ou 10 h. 00 (1<sup>re</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur le parcours espagnol). Arrivée Paris-Quai d'Orsay 8 h. 54 (wagons-lits et voitures directes toutes classes de Cerbère à Paris).

Retour : rapide, départ Barcelone 15 h. 10 (voitures de luxe sur le parcours espagnol) ou 12 h. 05 (en 2<sup>e</sup> classe). Arrivée Paris-Quai d'Orsay 10 h. 55 (wagons-lits et voitures directes 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes de Barcelone à Paris. Wagon-restaurant de Châteauroux à Paris).

Express : départ Barcelone 5 h. 40 (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes) ou 10 h. 00 (1<sup>re</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur le parcours espagnol). Arrivée Paris-Quai d'Orsay 8 h. 54 (wagons-lits et voitures directes toutes classes de Cerbère à Paris).

Retour : rapide, départ Barcelone 15 h. 10 (voitures de luxe sur le parcours espagnol) ou 12 h. 05 (en 2<sup>e</sup> classe). Arrivée Paris-Quai d'Orsay 10 h. 55 (wagons-lits et voitures directes 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes de Barcelone à Paris. Wagon-restaurant de Châteauroux à Paris).

Express : départ Barcelone 5 h. 40 (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes) ou 10 h. 00 (1<sup>re</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur le parcours espagnol). Arrivée Paris-Quai d'Orsay 8 h. 54 (wagons-lits et voitures directes toutes classes de Cerbère à Paris).

Retour : rapide, départ Barcelone 15 h. 10 (voitures de luxe sur le parcours espagnol) ou 12 h. 05 (en 2<sup>e</sup> classe). Arrivée Paris-Quai d'Orsay 10 h. 55 (wagons-lits et voitures directes 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes de Barcelone à Paris. Wagon-restaurant de Châteauroux à Paris).

Express : départ Barcelone 5 h. 40 (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes) ou 10 h. 00 (1<sup>re</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur le parcours espagnol). Arrivée Paris-Quai d'Orsay 8 h. 54 (wagons-lits et voitures directes toutes classes de Cerbère à Paris).

Retour : rapide, départ Barcelone 15 h. 10 (voitures de luxe sur le parcours espagnol) ou 12 h. 05 (en 2<sup>e</sup> classe). Arrivée Paris-Quai d'Orsay 10 h. 55 (wagons-lits et voitures directes 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes de Barcelone à Paris. Wagon-restaurant de Châteauroux à Paris).

Express : départ Barcelone 5 h. 40 (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes) ou 10 h. 00 (1<sup>re</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur le parcours espagnol). Arrivée Paris-Quai d'Orsay 8 h. 54 (wagons-lits et voitures directes toutes classes de Cerbère à Paris).

Retour : rapide, départ Barcelone 15 h. 10 (voitures de luxe sur le parcours espagnol) ou 12 h. 05 (en 2<sup>e</sup> classe). Arrivée Paris-Quai d'Orsay 10 h. 55 (wagons-lits et voitures directes 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classes de Barcelone à Paris. Wagon-restaurant de Châteauroux à Paris).

Express : départ Barcelone 5 h. 40 (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes) ou 10 h. 00 (1<sup>re</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur le parcours espagnol). Arrivée Paris-Quai d'Orsay 8 h. 54 (wagons-lits et voitures directes toutes classes de Cerbère à Paris).

SAONE-ET-LOIRE

L'affaire des vols de métaux aux usines Schneider devant la correctionnelle d'Autun

Trente-deux personnes condamnées

La veuve Hobéniche fera deux ans de prison

Le tribunal a rendu son jugement dans l'importante affaire de vol et recel de métaux, commis au préjudice des Usines Schneider.

Trente-quatre personnes étaient inculpées dans cette affaire parmi lesquelles un certain nombre de chiffonniers du Creusot et dont la principale était la veuve Hobéniche, chiffonnière à la Mouillelongue.

— Veuve Hobéniche, 2 ans de prison, 5.000 francs d'amende et 10.000 francs de dommages-intérêts.

— Lazare Chaponneau, rue de Marmagne, 8 mois de prison, 500 francs de dommages-intérêts.

— Joséphine Charleux, épouse Chaponneau, 3 mois de prison, 500 fr. d'amende et 500 fr. de dommages-intérêts.

— Joseph Chardigny, domestique, 3 mois de prison avec sursis et 500 fr. de dommages-intérêts.

— Lazare Germain, 9, rue de la Fonderie, 2 mois de prison.

— Richard Arsène, 54, rue Edith-Cavelli, 2 mois de prison.

— Alfred Dubois, rue Sablière, 2 mois de prison.

— Lazare Saclier, 20, rue du Canal, deux mois de prison.

— Jules Bayle, route de Couches, 1 an de prison, 500 francs d'amende et 500 francs de dommages-intérêts.

— Bourdeaux, femme Contassot, 11, rue de Tunis, relaxée.

— François Lariépe, 39, rue Madagascar, 1 mois de prison.

— Marie Mercier, femme Contassot, 2, rue du Sénégal, 3 mois de prison.

— Simpère, veuve Boissy, 33, rue de Tunisie, relaxée.

— Jean Contassot, 3, rue du Sénégal, 3 mois de prison avec sursis.

— Mayant, femme Lariépe, 39, rue Madagascar, 2 mois de prison.

— Emilie Segaud, 7, rue Madagascar, 4 mois de prison.

— Louis Molley, 37, rue de Tunisie, 6 mois de prison.

— Emilie Chopin, rue Montplaisir, 6 mois de prison.

— Henri Pichard, 37, rue Madagascar, 4 mois de prison.

— Jean-Baptiste Coureau, rue de Decize, 4 mois de prison.

— François Chopin, 39, rue du Sénégal, 1 mois de prison.

— Jean Lauriot, rue du Creusot, 4 mois de prison.

— Ferdinand Constant, rue du Creusot, 2 mois de prison.

— Jean Contassot, 31, rue de Tunisie, 4 mois de prison avec sursis.

— Henri Contassot, 8 mois de prison avec sursis.

— Pierre Contassot, 4 mois de prison avec sursis.

LE CREUSOT

ELECTION DES DELEGUES A LA SECURITE DES OUVRIERS MINEURS

Le maire du Creusot rappelle aux intéressés que l'élection des délégués mineurs (Hutairol) et suppléants aura lieu à l'Hôtel de ville du Creusot (salle des sociétés) dimanche prochain.

Le scrutin sera ouvert à 9 heures du matin. Les électeurs auront à retirer leur carte au commissariat de police immédiatement avant le vote.

Broulons. — Un ouvrier de la fonderie d'acier, M. Claude Robert, 37 ans, habitant Saint-Sébastien-du-Bois, a été profondément brûlé à la jambe droite.

La rixe du boulevard. — Hier après-midi, M. le commissaire de police a procédé à l'Hôtel-Dieu à la confrontation de Sauthier avec sa victime Henri Rolland, qui a chargé son maître maitre Rolland de déclarer nettement qu'il préférerait poursuivre sa plainte, pensant ainsi éviter des poursuites à son ancien ami.

Concert de l'Union Gymnique. — C'est ce soir jeudi que sera donné à la salle des fêtes du boulevard Saint-Quentin, le concert annuel de notre société de gymnastique. Cette soirée promet d'obtenir un bon succès.

Sapeurs-pompiers. — Le conseil averti décidé la création d'une compagnie de sapeurs-pompiers, les personnes qui désirent en faire partie sont priées de se faire inscrire à la mairie, bureau militaire à compter de lundi 4 janvier prochain.

Poids et mesures. — Le maire prévient les commerçants intéressés au vérification des poids et mesures se tiendra à la mairie, salle des sociétés, tous les samedis de 13 h. 30 à 15 heures 30, à partir du 8 janvier.

CHALON-SUR-SAONE

LA CRUE DE LA SAONE

La Saône cotait hier matin 5 cm ; moutée horaire : 3 centimètres.

Un échappé d'un asile d'aliénés. — Un employé de la gare de Chalon a remarqué un individu qui ne permettait pas tout de toutes ses facultés, la gendarmerie prévenue se rendit sur les lieux et interpella cet individu qui a pu donner son nom comme suit : Louis Engilbert, 45 ans, né à Montehinchi-Saint-Vincent.

Il a été conduit à l'hôpital de Chalon en attendant son retour à l'asile de Bourg.

TOURNUS

CONSEIL MUNICIPAL

Réuni sous la présidence de M. Saillat, premier adjoint, le conseil municipal a pris les décisions suivantes : — Accepte sous bénéfice d'inventaire les legs Burot.

— Fixe à 8.500 francs, le prix de la location de la caserne de la gendarmerie.

— Vote une somme de 18.000 francs pour l'agrandissement des ateliers de l'école pratique sous réserve d'une subvention ministérielle s'élevant à 50 p. 100 du montant des travaux.

— Approuve les statuts de l'Association d'enseignement professionnel et délègue MM. Bardard et Bernard pour en faire partie.

— Décide la convocation prochaine de la commission des finances et des travaux publics pour l'étude du projet d'électrification de la banlieue et l'installation de l'éclairage public.

— Décide le montant de la dépense peut être évaluée à environ 300.000 francs.

— Vote une somme de 50 francs au comité des dames patronesses des écoles.

— Charge la municipalité de faire les démarches nécessaires pour la vente du bois de la gare, fixée au 16 janvier, au lieu le 14 janvier.

— Proteste, sur la demande de M. Desroches, contre la mauvaise installation de la canalisation d'eau et invite la municipalité à intervenir chez l'entrepreneur de la compagnie



RENSEIGNEMENTS AGRICOLES

Pour que les arbres fruitiers soient vigoureux et productifs il faut observer, à leur plantation, des règles importantes

Planter le plus tôt possible dans un terrain bien préparé amendé et copieusement fumé

La culture des arbres fruitiers diffère de celle des autres plantes, par le fait que ceux-ci occupent le sol pendant de longues années, durant lesquelles on ne peut effectuer que des façons superficielles.

Pendant toute sa végétation l'arbre se ressent des conditions locales qui ont présidé à son premier âge. Si pendant les premières années de sa végétation il a pu développer abondamment son système racinaire, il conservera toujours dans la suite sa vigueur et sera susceptible d'une production abondante, régulière et de qualité.

C'est pourquoi il ne faut pas hésiter à faire tous les frais que nécessite une plantation soignée ; si on les trouve trop élevés, il est préférable de planter en deux fois, l'autre moitié l'année suivante.

Pour favoriser le développement d'une grosse masse de radicelles, il faut réaliser trois conditions : ameublir le sol sur une grande surface et profondément, mettre une grosse quantité d'engrais, et planter très tôt.

Si l'on veut ameublir tout le terrain on lui constituera une plantation serrée, faire un défoncement sur 0 m. 50 à 0 m. 75 d'épaisseur en répartissant dans toute la couche travaillée une dose de 1.000 kilos de fumier gras, 20 kilos de superphosphate ou de scories et 20 kilos de sylnite par are.

Lorsque l'on se contente de faire un trou à l'endroit où on plantera l'arbre, on ne doit pas, comme beaucoup le font, creuser sur 0 m. 50 de côté et d'une profondeur de 0 m. 50 ; il faut faire un trou de 2 mètres de large, au centre laquelle se fera la plantation de la ligne d'arbres ; pour des espaliers, on travaillera seulement une bande de 1 mètre de large le long du mur.

On peut ne défoncer qu'une bande de 2 mètres de large, au centre laquelle se fera la plantation de la ligne d'arbres ; pour des espaliers, on travaillera seulement une bande de 1 mètre de large le long du mur.

On peut ne défoncer qu'une bande de 2 mètres de large, au centre laquelle se fera la plantation de la ligne d'arbres ; pour des espaliers, on travaillera seulement une bande de 1 mètre de large le long du mur.

On peut ne défoncer qu'une bande de 2 mètres de large, au centre laquelle se fera la plantation de la ligne d'arbres ; pour des espaliers, on travaillera seulement une bande de 1 mètre de large le long du mur.

On peut ne défoncer qu'une bande de 2 mètres de large, au centre laquelle se fera la plantation de la ligne d'arbres ; pour des espaliers, on travaillera seulement une bande de 1 mètre de large le long du mur.

On peut ne défoncer qu'une bande de 2 mètres de large, au centre laquelle se fera la plantation de la ligne d'arbres ; pour des espaliers, on travaillera seulement une bande de 1 mètre de large le long du mur.

On peut ne défoncer qu'une bande de 2 mètres de large, au centre laquelle se fera la plantation de la ligne d'arbres ; pour des espaliers, on travaillera seulement une bande de 1 mètre de large le long du mur.

On peut ne défoncer qu'une bande de 2 mètres de large, au centre laquelle se fera la plantation de la ligne d'arbres ; pour des espaliers, on travaillera seulement une bande de 1 mètre de large le long du mur.

On peut ne défoncer qu'une bande de 2 mètres de large, au centre laquelle se fera la plantation de la ligne d'arbres ; pour des espaliers, on travaillera seulement une bande de 1 mètre de large le long du mur.

On peut ne défoncer qu'une bande de 2 mètres de large, au centre laquelle se fera la plantation de la ligne d'arbres ; pour des espaliers, on travaillera seulement une bande de 1 mètre de large le long du mur.

On peut ne défoncer qu'une bande de 2 mètres de large, au centre laquelle se fera la plantation de la ligne d'arbres ; pour des espaliers, on travaillera seulement une bande de 1 mètre de large le long du mur.

On peut ne défoncer qu'une bande de 2 mètres de large, au centre laquelle se fera la plantation de la ligne d'arbres ; pour des espaliers, on travaillera seulement une bande de 1 mètre de large le long du mur.

On peut ne défoncer qu'une bande de 2 mètres de large, au centre laquelle se fera la plantation de la ligne d'arbres ; pour des espaliers, on travaillera seulement une bande de 1 mètre de large le long du mur.

On peut ne défoncer qu'une bande de 2 mètres de large, au centre laquelle se fera la plantation de la ligne d'arbres ; pour des espaliers, on travaillera seulement une bande de 1 mètre de large le long du mur.

On peut ne défoncer qu'une bande de 2 mètres de large, au centre laquelle se fera la plantation de la ligne d'arbres ; pour des espaliers, on travaillera seulement une bande de 1 mètre de large le long du mur.

On peut ne défoncer qu'une bande de 2 mètres de large, au centre laquelle se fera la plantation de la ligne d'arbres ; pour des espaliers, on travaillera seulement une bande de 1 mètre de large le long du mur.

On peut ne défoncer qu'une bande de 2 mètres de large, au centre laquelle se fera la plantation de la ligne d'arbres ; pour des espaliers, on travaillera seulement une bande de 1 mètre de large le long du mur.

Un concours d'animaux de basse-cour se tiendra les 23 et 24 janvier à Charolles

A l'occasion du concours départemental de la race charollaise, un concours d'animaux de basse-cour, de volailles mortes, de produits de boucherie de moutons et de creux aura lieu à Charolles, salle des fêtes de la mairie, les 23 et 24 janvier 1926.

Ce concours est ouvert à tous les éleveurs-agriculteurs et à tous les professionnels patentés du département de Saône-et-Loire qui concourront dans deux catégories distinctes.

**ELEVEURS. Poules et coqs. Races Françaises.** Bresse, Bourbonnaise, Gâtinaise, Hondan, Coucou de Rennes, Favorolles, Crève-Cœur. Les lots devront obligatoirement être composés de 1 coq et de deux poules de la même race.

Dans chaque race, il pourra y avoir suivant les conditions du jury : 1° prix, diplôme et 15 francs ; 2° prix, diplôme et 10 francs ; 3° prix, diplôme et 5 francs.

**Races Etrangères.** Cochin et Drahma, Orpington, Rhode Island, Plymouth-Rock, Leghorn, Wyandotte. Lots composés obligatoirement d'un coq et de deux poules de la même race.

Dans chaque race, il pourra y avoir : 1° prix, diplôme et 15 francs ; 2° prix, diplôme et 10 francs ; 3° prix, diplôme et 5 francs.

**Canards.** Lots composés obligatoirement d'un mâle et de deux femelles. Dans chaque race : 1° prix, diplôme et 20 francs ; 2° prix, diplôme et 15 francs ; 3° prix, diplôme et 10 francs.

**Oies.** Lots obligatoirement composés d'un mâle et de deux femelles. Dans chaque race : 1° prix, diplôme et 20 francs ; 2° prix, diplôme et 15 francs ; 3° prix, diplôme et 10 francs.

**Dindons.** Lots composés d'un mâle et une femelle. Dans chaque race : 1° prix, diplôme et 25 francs ; 2° prix, diplôme et 20 francs ; 3° prix, diplôme et 15 francs.

**Pigeons.** Lots composés obligatoirement d'un mâle et une femelle. Pigeons d'utilité. — Montains, Montablan, Cauchois et Voyageurs. Dans chaque race : 1° prix, diplôme et 15 francs ; 2° prix, diplôme et 10 francs ; 3° prix, diplôme et 5 francs.

**Pigeons de fantaisie.** — Lots composés d'un mâle et une femelle. Dans chaque race : 1° prix, diplôme et 10 francs ; 2° prix, diplôme et 5 francs ; 3° prix, diplôme et 3 francs.

**Lapins.** Les lots comprendront obligatoirement un mâle et une femelle qui seront exposés côte à côte dans deux cages. Dans chaque race française et étrangère, il pourra y avoir : 1° prix, 20 francs ; 2° prix, 15 francs ; 3° prix, 10 francs.

**Professionnels Patentés.** Mêmes catégories que ci-dessus, mais les récompenses ne comprennent que des médailles et des diplômes, suivant les propositions du jury.

**Poules et Coqs. — Races Françaises, Diplôme et Médaille de Vermeil.** Races étrangères. — Diplôme et médaille de vermeil.

**Lapins.** Prix d'ensemble. — (Tous les exposants concourant ensemble). Diplôme et médaille de vermeil. A l'exposition la plus belle et la plus variée.

**REGLEMENT DU CONCOURS.** Le jury pourra décerner des prix supplémentaires en argent avec les économies qu'il aura pu faire sur certaines catégories. Sinon, ces prix consisteront en médailles et diplômes.

Les exposants auront à payer, par animal exposé, un droit de un franc qui sera joint à la déclaration écrite envoyée avant le 15 janvier, à M. le secrétaire général de la société d'agriculture à Charolles.

Le droit s'ajoute de deux francs pour les animaux morts aux frais de la société. Pour les volailles mortes et les produits agricoles, il n'y aura aucun droit d'inscription à payer, mais la déclaration devra en être faite également avant le 15 janvier.

Les animaux et les produits agricoles devront être rendus sur les lieux du concours le samedi 23 janvier avant 11 heures. Ils ne pourront être enlevés que le dimanche à partir de 16 heures. En cas de manque de place, la société d'agriculture se réserve le droit de réduire le nombre des cages demandées.

Les propriétaires sont priés d'amener des abreuvoirs et des mangeoires pour les animaux. La vente des animaux exposés pourra avoir lieu aussitôt après les opérations du jury. Chaque exposant recevra une lettre d'adhésion qui lui permettra le bénéficiaire du retour gratuit accordé par la Cie P.L.-M. pour les lots et les produits exposés.

En aucun cas, la société d'agriculture ne sera responsable des accidents, vols ou mortalité qui pourraient arriver aux animaux, au matériel, aux exposants ou à leurs employés, dans les locaux de l'exposition, pour n'importe quel le cause que ce soit, même en cas d'incendie.

Le concours d'animaux gras et reproducteurs de Varennes-sur-Allier

C'est les 6 et 7 mars prochain qu'aura lieu le concours d'animaux gras et reproducteurs des espèces bovine, ovine et porcine, ainsi que l'exposition industrielle organisée par l'Association commerciale et industrielle de Varennes-sur-Allier.

Plus de 13.500 francs de prix en espèces, médailles, diplômes, plaques seront distribués. Pour être admis à concourir ou exposer, on doit en faire la demande par écrit à M. Tort, secrétaire du Concours à Varennes.

Des programmes détaillés et des bulletins d'adhésion seront adressés gratuitement à toute personne qui en fera la demande à M. Tort, N. E. — Le Comité serait reconnaissant à ses généreux donateurs de bien vouloir adresser de suite leur souscription à M. Mathieu, trésorier du Concours.

Pailles et fourrages

MARCHE DE MONTROUGE. Marché de 10 chargements environ. Demande calme, mais prix précédents cependant maintenus. On cote :

Paille de blé : 1° qualité, 130 à 135 fr. ; 2° qualité, 125 à 130 fr. ; 3° qualité, 120 à 125 fr. Paille d'avoine : 1° qualité, 130 à 135 fr. ; 2° qualité, 125 à 130 fr. ; 3° qualité, 120 à 125 fr.

Paille de seigle : 1° qualité, 130 à 135 fr. ; 2° qualité, 125 à 130 fr. ; 3° qualité, 120 à 125 fr. Luzerne : 1° qualité, 225 à 235 fr. ; 2° qualité, 205 à 215 fr. ; 3° qualité, 190 à 200 fr.

Foin : 1° qualité, 210 à 220 fr. ; 2° qualité, 190 à 200 fr. ; 3° qualité, 175 à 185 fr. Paille de seigle : 1° qualité, 130 à 135 fr. ; 2° qualité, 125 à 130 fr. ; 3° qualité, 120 à 125 fr.

Prix sur-indiqués s'entendent par 104 bottes de 5 kilos, rendues franco de camionnage et d'octroi, au domicile de l'acheteur dans Paris, pourboire non compris.

BOURSE DE PARIS 30 décembre 1925

Table with columns for Valeurs, Cours de la veille, Cours du jour, Valeurs, Cours de la veille, Cours du jour. Includes sections for Marché à Terme and Banque à Terme.

FOIRES ET MARCHÉS DE LA RÉGION

BLENEAU. — On cotait : beurre, 7 à 7.25 la livre ; œufs, 9 à 9.50 la douzaine ; poulets, 45 à 55 fr. la paire ; oies, 70 à 80 fr. la paire ; dindes, 100 à 140 fr. la paire.

BOURGES. — A la dernière foire on cotait : chevaux, amenés 15, vendus 2.500 à 3.250 fr. ; moutons, amenés 6, vendus 2.200 à 3.100 francs ; poulains et poulaines, amenés 92, vendus 40.500 à 2.000 et 3.000 à 4.500 fr. ; ânes et anesses, amenés 7, vendus 3.300 à 1.000 fr. ; taureaux, amenés 4, vendus 2.000 à 3.250 francs ; vaches grasses, amenées 6, vendues 4.400 à 4.800 fr. les 100 kilos ; vaches laitières, amenées 24, vendues 10, de 3.000 à 3.900 francs ; génisses, amenées 140, vendues 110 de 2.800 à 3.800 fr. ; génissons, amenés 15, vendus 10, 1.500 à 2.400 fr. ; porcs élevés, amenés 150, vendus 150 à 180 fr. ; porcs nourris, amenés 53, vendus 40, de 250 à 320 fr.

CHANTENAY-SAINT-INDERT. — On cotait : poulets, le kilo sur pied 10 à 11 fr. ; oies, le kilo 8 à 9 fr. ; dindes, le kilo 9 à 10 fr. ; lapins le kilo 8 à 8.50 ; beurre, le kilo 12 à 13 fr. ; œufs, la douzaine 8 fr. ; fromages, pièce 1.75 ; choux-fleurs, pièce 3 à 3.50 ; marges, le litre 1.25 ; vermes de terre, les 90 kg. 40 fr. ; choux verts, pièce 0.50 ; pommes, le quarteron 2 à 4 fr.

CLUNY. — On cotait : Bœufs gras, première qualité, 400 à 425 fr. les 100 kilos ; bœufs de trait, 3.800 à 5.000 fr. ; vaches grasses, 300 à 400 fr. les 100 kilos ; vaches laitières, 1.700 à 3.000 fr. pièce ; veaux, 200 à 700 fr. ; porcs nourris, moutons, 500 à 600 fr. ; cochons de lait, 150 à 200 fr. pièce ; chèvres, 100 à 150 fr. la douzaine ; beurre, 8 à 8.25 la livre ; œufs, 9 fr. la douzaine ; gros poulets, 20 à 25 fr. pièce ; poulets de grain, 15 à 20 fr. la paire ; lapins, le kilo à 8 fr. pièce ; oies mortes, 5 fr. la livre ; canards, 9 à 10 fr. la paire ; pintades, 13 fr. la livre ; dindes, au détail, 6.50 la livre ; poulains, 7 fr. la livre ; oies 6 fr. la livre ; lapins, 10 à 18 fr. pièce, au détail, 4.75 la livre.

LE MONTEIL. — On cotait : bœufs gras, de 2 à 3.50 le demi-kilo génisses et châtreaux gras, de 2 à 3.50 le demi-kilo ; une superbe paire de bœufs appartenant à M. Bernard de Saint-Simon a été vendue au prix de 11.800 fr. ; vache grasse 2 à 2.40 le demi-kilo ; vache d'ouvrage, 3.000 à 5.000 fr. pièce ; vache d'ouvrage, de 2 à 2.40 le demi-kilo ; veaux d'élevage, 1.50 à 2.70 fr. pièce ; veaux de boucherie, 3.20 à 3.40 le demi-kilo ; porcs gras, 3.40 à 3.55 la livre ; truies grasses, 3 à 3.30 la livre ; truies sautées, 400 à 1.100 fr. pièce ; gros nourris, 1.50 à 3 fr. la livre ; œufs, 3 fr. la douzaine ; canards, 10 à 15 fr. la paire ; oies, 8 fr. la douzaine ; fromages de 0.75 le kilo ; haricots en grains 3 fr. le kilo.

MATOUR. — On cotait : veaux, 3.25 à 3.50 la livre ; porcs gras, 600 à 650 les 100 kilos ; petits porcs, 400 à 200 fr. pièce ; hèvres, 650 la livre ; lapins de garenne, 8 à 9 fr. pièce ; renards de montagne, 80 fr. pièce ; lapins domestiques, 14 à 20 fr. pièce ; bécasses, 1 à 2 1/2 fr. pièce ; perdrix, 7 à 8 fr. pièce ; poulets, 11 à 18 fr. la paire ; grosses, 15 à 20 fr. la paire ; dindes, 40 à 45 fr. la paire ; canards, 7 à 10 fr. la paire ; oies, 8 à 9 fr. la douzaine ; fromages de 0.75 le kilo ; choux fleur 2.50 à 3 fr. pièce ; oignons, 1.25 le kilo ; carottes, 125 le kilo ; châtreaux, 1.50 le kilo.

MONTARGIS. — On cotait : beurre, 16 à 17 fr. le kilo ; œufs, 8 à 8.50 la douzaine ; poulets, 15 à 20 fr. la paire ; canards, 10 à 12 fr. la paire ; dindes, 45 à 55 fr. la paire ; oies, 40 à 45 fr. la douzaine ; lapins, 14 à 25 fr. la tête ; moutons gras, 9.50 à 12 fr. le kilo ; 30 veaux gras, 10.50 à 11.50 le kilo ; 20 vaches de lait, 100 à 200 fr. la tête ; pommes de terre, 1.80 le kilo.

SAINT-LAURENT. — On cotait : froment, 134 à 135 fr. voine, 100 fr. ; sarrasin, 97 à 98 fr. ; maïs, 120 à 123 fr. ; haricots, 150 à 155 francs ; pommes de terre, 35 à 45 fr. le tout aux 100 kilos ; beurre, 8.50 la livre ; œufs, 10 francs la douzaine ; poulets, 20 à 25 fr. pièce ; lapins, 9 à 12 fr. la paire ; lapins domestiques 14 à 18 francs pièce.

SANCOINS. — On cotait : veaux, amenés, 88 à 7.30 le kilo ; moutons, amenés, 210 à 6.30 le kilo ; porcs, amenés, 45 à 6.70 le kilo ; poulets, 780 paires, de 75 à 48 fr. la paire ; oies, 560 paires, de 70 à 100 fr. la paire ; dindes, 120 paires, de 120 à 150 fr. la paire ; lapins, 325 pièces, de 16 à 32 fr. la pièce ; beurre, 9.50 à 12 fr. la livre ; canards, 10 à 12 fr. la paire ; poulets, 12 fr. ; grises, 10 fr. ; hèvres, 40 fr. ; haricots, 2 fr. le kilo ; carpe et tanche, 3 à 5.50 la livre.

TRONGET. — On cotait : Feuille, 6.50 la livre ; œufs, 9 fr. la douzaine ; gros poulets, 35 à 45 fr. ou de 5.75 à 6 fr. la livre ; petits poulets, 25 à 30 fr. la paire ; lapin, 3 à 3.50 la livre ; canards, 10 à 12 fr. la paire ; oies, 8 à 9 fr. la douzaine ; perdrix rouges, 12 fr. ; grises, 10 fr. ; hèvres, 40 fr. ; haricots, 2 fr. le kilo ; carpe et tanche, 3 à 5.50 la livre.

HALLS GENERALES DE PARIS

VIANDES. — Cours moyen au kilo : Bœuf. — Quart derrière, 1° qualité, 9.00 ; aloyau, 1° qualité, 12.00 ; peleron, 1° qualité, 6.00.

Mouton. — Entier, 1° qualité, 11.50 ; épaule, 1° qualité, 9.50 ; poitrine, 1° qualité, 5.50. Veau. — Entier ou demi, 1° qualité, 11.80. Porc. — Demi-porc, 1° qualité, 9.50.

VOAILLES. — Canards de ferme, la pièce, 9.50 à 11.50 ; oies, le kilo, 8.50 à 11.00 ; poules toutes provenances, 14.50 à 21.00. POISSONS. — Le kilo : anguilles, 3 à 18 ; brêmes, 3 à 6 ; brochets, 8 à 16 ; carpes, 5 à 9 ; éperlans, 10 à 20 ; harengs, 1 à 14 ; perches, 4 à 6 ; tanches, 5 à 9 ; truites, 30 à 45 ; morue salée, 3.50 à 5.50.

Beurre. — Le kilo : Charentais, Poitou, 16.50 à 20.00 ; Touraine, 16.50 à 19.50 ; Normandie, 15.50 à 18.00. Œufs. — Les dix sur Bresse, Brie, Beauce, 750 à 900 ; Bourbonnais, Nivernais, 800 à 820 ; Touraine, 775 à 920 ; Etrangers, 610 à 700 ; Auvergne, 730 à 780.

BOURSE DU COMMERCE

Sucres. — Courant 223.50 et 223 payé ; prochain 224.50 et 225 payé ; 3 de janvier 227 payé ; 3 de février 229 à 230.50 ; 3 de mars 232.50 payé. Cote officielle 225.50 à 223. Tendances calme.

Alcools. — Courant 745 vendeur ; prochain 765 vendeur ; 15 février 780 nominal ; mars-avril 800 vendeur ; mai 800 vendeur. Tendances lourde.

Blés. — Courant 137.25 payé ; prochain 138 acheteur ; 3 de janvier 138.50 acheteur ; janvier-février 130.50 acheteur ; mars-avril 140. Tendances lourde.

Avoines noires. — Courant 106 payé ; prochain 107.75 payé ; 3 de janvier 108.50 payé ; janvier-février 110.50 payé ; mars-avril 112.50 à 112.75. Tendances lourde.

Seigles. — Courant 98 nominal ; prochain 99 nominal ; 3 de janvier 100 nominal ; janvier-février 100 nominal ; mars-avril 100 nominal. Tendances lourde.

Farines. — Courant 175 vendeur ; prochain 173 nominal ; 3 de janvier 173 nominal ; janvier-février 174 nominal ; mars-avril 175 nominal. Tendances calme.

Avoines diverses. — Courant 102 nominal ; prochain 104 nominal ; 3 de janvier 105 nominal ; janvier-février 106 nominal ; mars-avril 107 nominal. Tendances calme.

LES CONCERTS DE T. S. F.

« RADIO-PARIS » A 12 h. 30, radio-concert Lucien Paris : 1° Défilé Cortare (Maréchal Chapelier) ; 2° Intermèzzos, valse (M. Kowalski) ; 3° Berceuse, solo de violon (Rimsky-Korsakoff) ; 4° La Princesse (Félicie Gardet) ; 5° L'Arrière (A. Donnadieu) ; 6° Mennet, solo de violon (R. Ordinaire) ; 7° Chemin faisant, intermèzzo, fantaisie (Puccini) ; 9° Ballet champêtre (Ed. Roussel) ; 10° Chanson triste, solo de violon (Tchakowsky) ; 11° Sérénade espagnole (Albeniz-R. Hugnét) ; 12° Légende créole (S. Chabrier) ; 13° Romance, solo de violoncelle (Hummel) ; 14° Pas des Tommies, danse anglaise (G. Dalry) ; 15° Le Papillon d'or, fox-trot (R. Veillier).

A 16 h. 45, la demi-heure enfantine. A 17 h. 15, causerie-lecture sur l'histoire de la chanson, par M. Pierre Leteyre, compositeur. A 20 h. 15, radio-concert en espéranto ; cours de comptabilité (8° leçon) par M. A. Vay, recteur, professeur de la ville de Paris. A 80 h. 30, radio-concert organisé par l'Association des radio-amateurs français, avec les concours de Mme Berthe de Cressac, cantriente ; de Montaut, Suzanne Huberval, Myrtille Hubert, du théâtre Fémina, Madeleine et Lucienne Laroque, de MM. Maurice Landeau, Guy d'Arvor, de l'Opéra ; Kébidji, Ch. Rémond, Radio ; de la Chorale Jardin sous la plume (Debussy) piano, Maurice Carnot ; 11° Mélodie hébraïque (Ravel) ; 12° Ballet de François Villon (Debussy) ; 13° Le Paon (Ravel) de Montaut ; 12° « Les chanteurs, monologues par Radio ; de la Chorale L'Esquerra ; 13° Fantaisie chorale sur Mme l'Archiduc (Offenbach) par la Chorale l'Esquerra ; 15° En plein ciel et sur la terre (Jean de Diod Jézu, M. Maurice Landeau) ; 16° La chanson de la grèce, duo par Madeleine Laroque et Ch. Rémond ; accompagné par Mlle Lucienne Laroque ; 17° Fragments de « Le Torchon brûlé » (Rosali-Bry) ; 18° Saut, Huberval et M. Maurice Landeau ; 19° Fantaisie sur Rigoletto (Verdi-L. Bassi) ; 20° Schubert ; 21° Le Paon (Ravel) ; 22° Berthe de Cressac ; 23° Un vieux farceur, chanson en duo-solo ; Mme Myrtille Hubert ; 24° Adagio (Tartini), violoncelle, Lucienne Radisse ; 25° Le Gardé municipal (Jeny et Gerny) par Radio ; 26° Samson et Dalila, orchestre (Saint-Saëns).

De 24 h. à 2 h. radio-dancing par l'orchestre Radio-Paris.

TOUR EIFFEL

De 13 à 19 h. (5 heures), journal parlé par T. S. F. Programme : « A l'année qui s'en va », par M. A. Mestre, professeur à la Faculté de Droit de Paris ; M. Georges Delamaré, Propos en l'air ; M. Paul Botinard, ingénieur ; Les nouveautés de la T. S. F. ; M. Jean Pascal, « Le cinéma ou la lampe merveilleuse » ; M. Bertrand Dupeyrat « Les variations de la politique extérieure » ; M. Paul Campanha, « Le reportage du jour » ; M. Paul Decker, « Les littéraires » ; M. Jacques Archambault, « Promenades et visites » ; Scènes d'une pièce nouvelle jouée par Mme Gabriel Tristan Francoini ; Les échos par tous les collaborateurs.

Concours de musique. Médaille de Mécanisme décernée par Mlle Martha Saissat et accompagnée de l'auteur ; « Terre de suspicion », roman de M. André Armandy ; Les dernières nouveautés ; Chronique financière.

De 19 h. 3 à 21 heures, radio-concert avec les concours de Mme Suzanne Rouffiac, cantriente des Concerts du Conservatoire de Strasbourg ; Lœtitia Boito, chanteuse ; Mlle Myrtille Boito ; M. Fernand Coito, flûtiste de l'orchestre de Paris et de l'orchestre des Amis de la Tour.

Programme : Vellées en Bresse (Perillou) ; Espans (Chabrier) ; Médée de l'Opéra (Alfred Bruneau) par l'orchestre des Amis de la Tour ; Nocturne (Liszt) violon, Mlle Boïdo ; Ode à un jeune gentilhomme (Albert Roussel) chant Mlle Rouffiac, Le Faune (André Franck) chant Boïdo et piano, Mlle Rouffiac ; Fernand Coito et Mme Reine Le Cerf, Mélodie en la (Rubinstein) violon, Mlle Boïdo ; Les Ismaéliens (Berlioz) trio pour flûte et deux harpes, par M. Fernand Coito et Mlle R. Scheffer (Ravel) chant et piano, Mlle Rouffiac et M. Fernand Coito ; Moto Perpetuo (Rossini) flûte Boïdo ; Intermèzzo (Moussorgsky) par l'orchestre des Amis de la Tour.

Programme : Vellées en Bresse (Perillou) ; Espans (Chabrier) ; Médée de l'Opéra (Alfred Bruneau) par l'orchestre des Amis de la Tour ; Nocturne (Liszt) violon, Mlle Boïdo ; Ode à un jeune gentilhomme (Albert Roussel) chant Mlle Rouffiac, Le Faune (André Franck) chant Boïdo et piano, Mlle Rouffiac ; Fernand Coito et Mme Reine Le Cerf, Mélodie en la (Rubinstein) violon, Mlle Boïdo ; Les Ismaéliens (Berlioz) trio pour flûte et deux harpes, par M. Fernand Coito et Mlle R. Scheffer (Ravel) chant et piano, Mlle Rouffiac et M. Fernand Coito ; Moto Perpetuo (Rossini) flûte Boïdo ; Intermèzzo (Moussorgsky) par l'orchestre des Amis de la Tour.

Programme : Vellées en Bresse (Perillou) ; Espans (Chabrier) ; Médée de l'Opéra (Alfred Bruneau) par l'orchestre des Amis de la Tour ; Nocturne (Liszt) violon, Mlle Boïdo ; Ode à un jeune gentilhomme (Albert Roussel) chant Mlle Rouffiac, Le Faune (André Franck) chant Boïdo et piano, Mlle Rouffiac ; Fernand Coito et Mme Reine Le Cerf, Mélodie en la (Rubinstein) violon, Mlle Boïdo ; Les Ismaéliens (Berlioz) trio pour flûte et deux harpes, par M. Fernand Coito et Mlle R. Scheffer (Ravel) chant et piano, Mlle Rouffiac et M. Fernand Coito ; Moto Perpetuo (Rossini) flûte Boïdo ; Intermèzzo (Moussorgsky) par l'orchestre des Amis de la Tour.

Programme : Vellées en Bresse (Perillou) ; Espans (Chabrier) ; Médée de l'Opéra (Alfred Bruneau) par l'orchestre des Amis de la Tour ; Nocturne (Liszt) violon, Mlle Boïdo ; Ode à un jeune gentilhomme (Albert Roussel) chant Mlle Rouffiac, Le Faune (André Franck) chant Boïdo et piano, Mlle Rouffiac ; Fernand Coito et Mme Reine Le Cerf, Mélodie en la (Rubinstein) violon, Mlle Boïdo ; Les Ismaéliens (Berlioz) trio pour flûte et deux harpes, par M. Fernand Coito et Mlle R. Scheffer (Ravel) chant et piano, Mlle Rouffiac et M. Fernand Coito ; Moto Perpetuo (Rossini) flûte Boïdo ; Intermèzzo (Moussorgsky) par l'orchestre des Amis de la Tour.

Programme : Vellées en Bresse (Perillou) ; Espans (Chabrier) ; Médée de l'Opéra (Alfred Bruneau) par l'orchestre des Amis de la Tour ; Nocturne (Liszt) violon, Mlle Boïdo ; Ode à un jeune gentilhomme (Albert Roussel) chant Mlle Rouffiac, Le Faune (André Franck) chant Boïdo et piano, Mlle Rouffiac ; Fernand Coito et Mme Reine Le Cerf, Mélodie en la (Rubinstein) violon, Mlle Boïdo ; Les Ismaéliens (Berlioz) trio pour flûte et deux harpes, par M. Fernand Coito et Mlle R. Scheffer (Ravel) chant et piano, Mlle Rouffiac et M. Fernand Coito ; Moto Perpetuo (Rossini) flûte Boïdo ; Intermèzzo (Moussorgsky) par l'orchestre des Amis de la Tour.

Programme : Vellées en Bresse (Perillou) ; Espans (Chabrier) ; Médée de l'Opéra (Alfred Bruneau) par l'orchestre des Amis de la Tour ; Nocturne (Liszt) violon, Mlle Boïdo ; Ode à un jeune gentilhomme (Albert Roussel) chant Mlle Rouffiac, Le Faune (André Franck) chant Boïdo et piano, Mlle Rouffiac ; Fernand Coito et Mme Reine Le Cerf, Mélodie en la (Rubinstein) violon, Mlle Boïdo ; Les Ismaéliens (Berlioz) trio pour flûte et deux harpes, par M. Fernand Coito et Mlle R. Scheffer (Ravel



Chronique littéraire
A la N. R. F. Piesmeunier recueillies par Isabelle Rivière, magnifiquement préfacées par Paul Claudel, de belles pensées de Jacques Rivière, sous le titre 'La Tracée de Dieu'.

Chez Bernard Grasset :
Le Bureau de Réveries, par C. J. Gilmou et F. F. Leguen, est un livre de la plus grande actualité, encore qu'il soit un essai historique sur le XVIII<sup>e</sup> siècle. C'est qu'en effet il a pour sujet les difficultés financières stériles à la mort de Louis XIV et qu'il nous montre Law et son fameux, trop fameux système : l'inflation.

Patrick Malone, le héros du livre, est entraîné spécialement pour ramener à l'Angleterre la victoire que lui ont ravie les boxeurs français.

Battu par le pugiliste Serrurier, dont la silhouette évoque étonnamment celle du plus populaire de tous nos athlètes du ring, le champion malheureux veut aller chercher une consolation dans les bras d'une noble lady, qui s'est amusée à flirter avec lui, aux temps où Battling Malone était le grand espoir de l'Angleterre.

Cette entrevue dans une chambre de palace se termine tragiquement.
L'histoire est écrite avec verve, et un léger parfum d'humour anglo-saxon, qui la rend bien différente de Maria Chapdelaine.

Feuilles de Saints, par Paul Claudel (N. R. F.). Belle suite de poèmes. Le Vain est particulièrement réussi.

L'Armée Secrète, de H. R. Lenormand (N. R. F.). Trois contes. Le premier, qui donne son titre au recueil, est une bien dramatique histoire d'espionnage pendant la guerre. Fidélité, qui se déroule dans des paysages mélancoliques de Hollande, est une analyse rigide de l'amour.

La N. R. F. publie en même temps la troisième série des interviews littéraires de M. Frédéric Lefèvre.

BIBLIOGRAPHIE
FUSES DANS LA NUIT... DANS LA MORT
Fusées dans la nuit... dans la mort : (un carnet de guerre) par Charles Bonnot, vient de paraître chez Fayard (18, rue Saint-Gobain).

LA CONFESSION D'UNE FEMME DU MONDE
par Georges Leclancher
Voici une aventure poignante qui nous est contée, elle semble être un épisode récent de la vie moderne.

LA FEMME ET L'ENFANT
Lire dans le n° 172 de La Femme et l'Enfant, qui vient de paraître :

LES ANNALES
La question des étrennes est spirituellement évoquée cette semaine par Henri Lavedan dans les Annales.

TRES SPORT
Sommaire « Très Sport » du 1<sup>er</sup> janvier 1926

Officiers Ministériels
Etude de M. VALLEU notaire à Guerigny
PREMIERE INSERTION

Etude de M. BAYLE notaire à Nevers
PREMIERE INSERTION

Etude de M. BOUQUILLARD, docteur en droit, notaire à Nevers.
CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Etude de M. MILLIET notaire à St-Pierre-le-Molette
A PRENDRE EN METAYAGE

2814. — ALIMENTATION GENERALE, VINS A EMPORTER, RECETTE AUXILIAIRE DES POSTES, etc.

Etude de M. BOUQUILLARD Docteur en droit Notaire à Nevers
CESSION DE FONDS DE COMMERCE

COMMUNE DE JUSSY-LE-CHAUDRIER (Cher)
VENTE D'ARBRES

ADJUDICATION
Du 26 janvier 1926, à 10 heures à la Mairie de Jussy-le-Chaudrier

SOCIETE D'ELECTRIFICATION DE LA REGION DE BOURBON-LANCY
Société anonyme au capital de 1.600.000 fr.

VENTES de propriétés
Route de Paris, Nevers, 150 mètres Halle Tacot, 1300 mètres Terrain avec loge, 12 fr. le mètre

VENTES
TORPEDO 12 HP. RENAULT, TORPEDO 13 HP. RENAULT, voitures grand luxe, le tout en parfait état.

Garagistes, Automobiles, Voitures réparées, vos radiateurs aux 24 Cheminées Nevers - tél. 2-83 vous serez satisfaits

Personnel
ON DEMANDE
APPRENTI CUISINIER
S'adresser GRAND HOTEL DE L'ALLIER, Moulins (Allier) 32.747

ON DEMANDE
MÉNAGE sérieux pour campagne Nevers, la femme cuisinière, l'homme à toutes mains. Bureau du journal. 32.773

Divers
A VENDRE
Divers objets neufs à des prix avantageux, tels que bicyclette Saint-Georges, phonographes OPERA et disques, coupe intérieure cristal, trousse toilette, couverts Louis XVI, services à découper Louis XV, rasoirs sûreté «APOLLO» 30 fr, rasoirs «GILETTE», coiffeur parfumerie, rasoirs sûreté CANOK, couteaux suisses 6 lames, couteaux ivroline 3 lames, stylogrammes plaqués argent, rondes de serviette.

Première Maison Française
Pour la fourniture de
Jazz-Band, Banjos et Accordéons
JAZZ depuis 325 fr.

Grande Lutherie du Centre
7, rue Mirebeau, BOURGES (Cher)
LE SECRET DU CURE NIVERNAIS
Pipi au Lit, Asthme, Hémorroïdes

Bois de Chauffage
Suls achetés, tout essence, toute quantité. MARTIAL, 10, rue Saint-Jacques, Grenoble.

On devient Propriétaire!
en s'adressant à LA Prévoyance de l'Ouest
Société Mutuelle d'Épargne et de Construction

CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES
A. COUSON
NEVERS, 5 bis, Boulevard Victor-Hugo, 5 bis, NEVERS
Maison Fondée en 1920

Choisissez vos Cadeaux pour étrennes
Chez CHARLET-GAUTIER
Fabricant de Meubles
3, Rue La Fayette
NEVERS
QUALITÉ - ÉLÉGANCE

Petit Outillage Mécanique
Alésoirs, forêts, filières, étaux, limes, néches, scies, tarauds, scroches, marteaux, burins, instruments de précision, mandrins, clés, chignoles, boulonnerie, pointes, vis, etc.

CADEAU
Toute personne nous adressant une enveloppe portant son adresse peut recevoir GRATUITEMENT une jolie batterie Cuisine Aluminium, 47 pièces, manoir, bonnet, 6000 centimètres profondeur, meuble, invulnérable, facile à joindre un timbre.

AUX DEUX CLOCHERS
Ses Charentais exigés
Les meilleures pantoufles
A exiger partout
Éros: Gabriel CLAYEUX, la Charité (NIEVRE) Tél. 32

Au Fouillis des Dames
10, Rue Ferdinand-Gambon, NEVERS
Ont reçu des compliments pour avoir eu bon goût dans leur choix, et pour leur bonne qualité.

Je Sais tout
Nos maisons d'habitation souffrent-elles de l'humidité? Vous savez tout intérêt à lire dans le numéro de Je Sais tout (janvier 1926) l'article si pratique consacré au récent procédé d'assèchement (par siphon monobranche) de l'ingénieur Knapan, qui vient de « positionner » ainsi les murs du château de Versailles. Vous trouverez dans le même fascicule une description complète de l'extraordinaire stroboscope, un appareil qui fixe optiquement un mouvement; des articles copieux, pittoresques et abondamment documentés sur une autre curiosité scientifique: l'application des Rayons X à la chimie; sur le futur trajectoire roulant, peut-être appelé à remplacer le métro; sur une gigantesque station de « Super-broadcasting ».

Femina
Le réveil à la campagne, texte par Gérard Bauer, illustré. Demaby.
Mlle Yolande Laffon dans « Diabango ».
En regardant Groock-croquis de M. R.
A la Comédie française, fantaisie.
Le dernier trouvaille du chic, texte par Lysiane Bernhard.
Lentani, par Gérard d'Houville.
Art ancien, goût moderne, Chez M. Albert Flament.
La revue nègre.
Les robes de la parisienne.
Mlle Lelaurant, les incroyables multiples de la robe à croquer, le paju-ma féminin, la robe de chambre masculine, etc...

A VENDRE
VIEUX JOURNAUX
D. R. 75 15 Kilog.
S'adresser au bureau du journal

MARQUINIER-SPECIALISTE
AU PACHA
59, rue du Commerce, NEVERS
Voyez ses étalages en Sacs de Dames, Maroquinerie fine, Articles de Voyage